

Les droits culturels sont dans la loi... Et après ?

lundi 14 novembre 2016

Sénat – Palais du Luxembourg – Paris

synthèse du colloque

Matin

I. Discours d'introduction

Sylvie Robert, sénatrice

Madame la ministre, mesdames et messieurs, chers amis, nous sommes très heureuses, avec ma collègue Marie-Christine Blandin, de vous accueillir ce matin au Sénat.

Le cheminement de cet amendement sur les droits culturels a été un peu chaotique, parfois difficile, mais nous y sommes arrivés. Maintenant qu'ils sont dans la loi, il nous fallait nous interroger collectivement sur la façon dont ils pouvaient se traduire dans nos politiques publiques de façon opérationnelle et concrète. Ces droits culturels sont pour nous un levier pour questionner la place et le rôle de chaque individu dans nos politiques culturelles. Il va falloir donner des réponses à celles et ceux qui peut-être trouvent cette notion confuse, ont des craintes, et ne savent pas très bien comment s'en emparer. C'est affaire de méthode, sûrement. C'est affaire de démarche, probablement. Cette journée doit être mobilisatrice. Nous l'avons conçue dans un esprit à la fois de bienveillance et d'ouverture, de réflexion, de débat mais pas de posture, nous voulons de la sérénité, dans la mesure où c'est une question trop importante aujourd'hui dans le contexte dans lequel nous vivons pour que nous dépensions nos énergies à nous confronter alors même que cette notion est bien sûr celle de l'ouverture, de l'échange. Certains parleront de citoyenneté, certains parleront de commun, nous parlerons tout simplement finalement de vivre ensemble. Alors merci de vos contributions, de votre présence, et je vous souhaite une très bonne journée.

Marie-Christine Blandin, sénatrice

Je souhaite à tous la bienvenue, cette journée n'aura qu'un fil conducteur : comment fait-on pour mieux reconnaître l'égalité de dignité de chacun ? Certes, justice sociale, droits humains, redéfinition de la place de l'économie sont bien sûr nos combats, mais aujourd'hui, nous allons entendre celles et ceux qui défrichent de nouveaux chemins pour la culture, et remettre la culture au centre du débat n'est pas un luxe. Nous allons travailler sur tous les outils qui peuvent élargir le cercle de ceux qui participent des politiques culturelles, sur toutes les méthodes qui oxygènent les formes et les contenus, avec des apports et des attentes riches de toutes les diversités, jeunes ou vieux, valides ou infirmes, ruraux ou urbains, riches ou pauvres, nés ici ou ailleurs, salariés ou chômeurs, femmes ou hommes, de famille africaine, syrienne, bretonne ou flamande, nous sommes une mosaïque mouvante et féconde, dont il serait vraiment aberrant de se priver, tant il y a de découvertes à faire et de liens à tisser. Et c'est de cette diversité que nous fabriquerons de l'universel, contrairement au marché, qui uniformise. Six heures d'échanges ne permettent pas d'embrasser toutes les disciplines, tous les niveaux de responsabilité, toutes les belles expériences dans les territoires. Que ceux qui ne sont pas représentés ici veuillent bien nous excuser, cette journée n'est donc que la première sur les droits culturels. Notre longitude géographique est entre Trump et Orban, mais

il n'y a aucune fatalité, il n'y a que des mains à tendre, des oreilles à déboucher et des résistances à fabriquer, nous n'abandonnerons jamais l'espoir.

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication

Mesdames et messieurs, chers amis, je suis très heureuse de participer à l'ouverture de cette journée de travail à l'invitation des sénatrices Marie-Christine Blandin et Sylvie Robert que je remercie pour leur invitation et surtout pour leur mobilisation sur ce sujet.

Je voudrai vous dire qu'évidemment la notion des droits culturels existe depuis quelques temps déjà mais sa mise en débat vient aussi de cette intégration aujourd'hui dans le corpus juridique qui fonde les politiques publiques. Nous avons besoin d'éprouver cette notion, à la lumière des expériences nombreuses que vous menez, de partir de l'expérience des artistes, pour enrichir cette notion. La transversalité des droits culturels a valeur d'évidence, le ministère de la Culture n'est évidemment pas le seul acteur à interroger cette notion de droits culturels dans le cadre de son action, c'est une responsabilité partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales qui portent une large part des politiques culturelles aujourd'hui, mais aussi les institutions, les associations, évidemment les artistes, et les acteurs culturels, et même les individus. L'ensemble de ces acteurs doivent de fait mieux dialoguer ensemble, et elle ne peut se réaliser que par une co-responsabilité. Alors la loi nous dit désormais d'agir dans le respect des droits culturels, mais ça ne nous donne pas encore le mode d'emploi. À mes yeux, il y a deux notions qui doivent être prioritaires et qui font partie de cette notion de droits culturels : la première, c'est bien sûr celle de démocratisation culturelle ou d'égalité d'accès à la culture, à la création et aux pratiques artistiques, c'est un mouvement qui est à l'œuvre dans notre pays depuis plusieurs décennies et qui a produit des résultats.

En allant cet été à Marseille, j'ai pu me rendre compte, par exemple, du travail exemplaire qui est mené dans le quartier du Merlan, par la scène nationale, par la bibliothèque, par les deux ensembles, qui ont pris à bras-le-corps la question du rapport avec les habitants du quartier. C'est concrètement une réponse, en pratique, à la question de ce que sont les droits culturels.

Le deuxième chantier lié à la question des droits culturels est celui de la diversité culturelle : être plus à l'écoute de la diversité sociale, géographique, culturelle qui contribue à enrichir notre patrimoine et à renouveler ses formes ou ses esthétiques. Cela passe évidemment, et c'était un des combats fondateurs, sur la défense de ce qu'est l'exception culturelle dans les traités internationaux, qui reste un principe absolu puisque c'est le socle qui nous permet de mener des politiques de protection de la culture, et de défendre la création artistique. Cela passe aussi par tout un ensemble de dispositifs.

La façon dont la culture peut garantir la dignité des personnes se pose ainsi à nous avec urgence à l'heure où nous accueillons aussi des milliers d'exilés, qui ont fui les atrocités de la guerre et les persécutions, et qui ont trouvé un refuge en France. Ils sont eux aussi bien sûr porteurs de culture, porteurs d'une identité forte et c'est aussi à ce titre que nous devons savoir les regarder et les écouter. Le fait que la loi LCAP et la loi NOTRe reconnaissent la notion des droits culturels dessine un horizon politique pour nous et pourtant il nous faut continuer d'éprouver cette terminologie pour en dessiner les contours, à la lumière de ces expériences. Il faut aussi prendre garde à la façon dont elle peut être portée, avec de mauvaises intentions. Nous avons un terrain friable, on le sait, avec des discours réactionnaires sur la société et donc sur la culture. L'actualité internationale et l'actualité nationale nous le montrent malheureusement quasiment tous les jours, donc je crois qu'il faut se méfier. Mais ce n'est pas l'objet, ni l'esprit de cette journée, d'une vision qui soit strictement juridique des droits culturels, qui deviendrait une base doctrinaire pour entraver la liberté de création. Il faut bien montrer que ces droits culturels, au contraire, expriment la diversité, l'humanisme, et la fraternité.

Intermède musical

Youssra Khechaï (violoncelle), élève du Conservatoire de Tourcoing

II. L'origine des droits culturels

Patrice Meyer-Bisch, philosophe

Il y a deux à trois ans en France, on ne parlait quasiment pas des droits culturels. Aujourd'hui, nous sommes là et Madame la ministre place la barre haute : positionner l'action publique sur ce qu'elle a de plus essentiel. Est-ce qu'il s'agit d'une adaptation ou d'un changement de paradigme qui va mettre le savoir de chacune et de chacun au centre d'une démocratie véritablement culturelle et pas seulement d'une démocratisation pris dans le sens que l'on connaît ? L'égalité de dignité de chacun, qui est à la base des droits culturels, ce n'est pas simplement d'avoir un ensemble de droits, c'est que chacun puisse entendre : « Ton histoire nous intéresse, ce que tu as à dire est original, dans ta relation à tes enfants, dans ta relation aux professionnels, comme dans ta relation au paysage, comme dans ta relation à tous les savoirs. » Cette dignité-là est effectivement l'essence de la démocratie.

Il faut le redire, les Droits de l'Homme sont à l'origine des droits culturels. Ceux-ci sont cités dans l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme, le droit de participer à la vie culturelle, puis dans l'article 26 sur le droit à l'éducation. Puis nous retrouvons les droits culturels dans les pactes ratifiés par la France, à savoir le pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966, dans les articles 13, 14 et 15 mais aussi l'article 27 du pacte sur les droits civils qui reconnaît les droits culturels à l'intérieur cette fois-ci des minorités, dans le cadre des droits civils pour tous. Cela signifie que ce sont des droits opposables dès aujourd'hui même si nous les avons jusqu'ici laissés de côté. Il ne faut jamais séparer les droits de nos libertés, ce sont nos libertés fondamentales, et les libertés culturelles sont sans doute les plus révolutionnaires.

L'interprétation des lois doit donc s'appuyer sur cette tradition des pactes internationaux, et notamment sur les observations générales et les rapports du comité qui, aux Nations Unies, surveille la mise en œuvre de cet article 15, notamment sur le droit de participer à la vie culturelle. La vie culturelle fait place à de nombreux domaines, le repas, l'alimentation, la mode, l'habitation et bien entendu les arts, au sens très général, qui impliquent aussi toutes les formes de savoir-faire, les sciences, mais aussi le domaine religieux. Par rapport aux violences populistes, intrafamiliales – qu'on a malheureusement toujours connues – urbaines, terroristes ou de guerre, l'application des droits culturels relève de l'urgence car ces violences naissent d'abord d'une pauvreté culturelle. Il faut oser cette expression de « pauvreté culturelle ». Vous avez des gens dont les droits culturels sont violés. Ils n'ont pas accès à des références culturelles de qualité, ni ne participent à la vie culturelle. Nous avons tous besoin de faire l'expérience de toutes les saveurs, celles des arts, de la nature et des paysages, de la « puissance culturelle » qui doit être la nôtre, pour aller puiser au fond de nous, pour découvrir ce qu'il y a, pour que nous ayons cette possibilité d'être véritablement « touchés » pour pouvoir à notre tour « toucher ». Pour certains, ce sera davantage la découverte de la nature, pour d'autres, ce sera le théâtre, pour un troisième une science. Il s'agit bien de cette égalité de dignité de chacun qui est son originalité. Le droit aux références culturelles qui permet de vivre son identité, c'est le droit à la singularité, mais dans ce qu'il y a de singulier en chacun, vous avez cette dignité qui est universelle. Nous nous identifions par rapport à la nature, par rapport à l'eau, par rapport au sable, par rapport au sexe, par rapport à la maternité, à la paternité, par rapport au sang, par rapport à la souffrance, par rapport à la vie, à la mort, à l'enfance, à l'âge, etc. Il s'agit donc bien de ces valeurs universelles et non de je ne sais quelle différence revendiquée comme une barrière, comme une altérité irréductible. Les libertés

culturelles sont des libertés instruites, instruites des ressources, qui existent et auxquelles on peut avoir accès, et instruites de ses responsabilités. Sans instruction, nous ne sommes rien, il n'y a rien de plus classique, excusez-moi, et en même temps, il faut le dire et le redire : tout fondamentaliste est un ignorant, qu'il s'agisse d'un fondamentaliste religieux, scientifique, politique, etc. Il manque d'instruction parce que chaque référence culturelle ouvre une voie de libération.

Entre le populisme de *vox populi* qui considère qu'il suffit que chacun s'exprime et qu'il vote et l'élitisme qui consiste à penser qu'il y a des acteurs, des entités, qui sont détenteurs de ce qu'est la vraie culture ou la culture savante, par rapport à une autre qui ne le serait pas – à mon avis, toute culture est savante ou n'est pas – vous avez l'espace de démocratie qui est l'espace de débats instruits, et c'est cela qu'il convient de développer.

Autrement dit, nous ne sommes plus, c'est mon troisième point, en logique de concurrence des libertés où certains disent que cela limite la liberté des programmeurs ou la liberté des associations. Contrairement à la formule qui consiste à dire que « la liberté s'arrête là où commence celle des autres », je dirai l'inverse pour définir le niveau substantiel d'une liberté : « Ma liberté commence là où commence celle des autres ». Un enfant pour développer sa liberté à l'école a besoin d'enseignants libres, de parents libres, c'est une synergie des libertés qui fait le progrès de la dignité humaine et de nos espaces démocratiques, qui me permet de nourrir du pouvoir d'agir des autres. Et mon propre pouvoir d'agir se nourrit de ces références culturelles, d'un savoir qui est toujours une capacité d'admiration et de partage, une expérience de réciprocité. Il faut redorer dans l'espace français la notion de communauté culturelle. Une communauté, en principe, c'est une base d'ouverture. Ce n'est pas parce que les familles sont souvent fermées qu'il faut faire haro sur les familles, c'est la même chose pour toute sorte de communauté. Notre pouvoir d'agir se développe quand nos savoirs sont reconnus par des pairs, par d'autres, quand ils sont instruits. Et tout ce levier de développement des capacités humaines va se faire précisément par ces savoirs partagés en communion, en bienveillance. Oui en bienveillance parce qu'on est tous humiliés, impuissants devant la détresse qui est devant nous, dans nos familles, nos associations ou nos organisations, et humiliés par beaucoup d'éléments de la situation internationale. Donc il nous faut plus de démocratie.

Mon dernier point : la voie ouverte à l'expérimentation. Les droits de l'homme, on les découvre quand on peut faire le contraste entre des hommes et des femmes qui souffrent directement eux-mêmes et d'autres qui souffrent de la souffrance des autres, en leur répondant. Nous avons travaillé cette question dans le cadre de ce qu'on a appelé Paideia, avec le Réseau culture 21, auprès d'une dizaine de départements et de collectivités locales. Nous avons recherché ces savoirs, là où ils sont, notamment chez les travailleurs sociaux, qui ont en face d'eux toute une misère que nous pouvons interpréter aussi comme une humiliation.

Il faut absolument désenclaver la notion de culture, montrer qu'il n'y a pas d'un côté cette culture savante et l'autre qui ne le serait pas, mais qu'il y a une richesse, qui est dans le pouvoir d'agir, qui doit passer par un pouvoir dire et par un pouvoir entendre.

III. Première table ronde : celles et ceux qui défrichent.

Myriam Marzouki, metteuse en scène, directrice artistique de la Compagnie du dernier soir

Je me suis rendue compte que, comme monsieur Jourdain, je pratiquais les droits culturels sans le savoir. En tant que metteuse en scène, je souhaite partir de la réalité : la France est, de fait, devenue un pays multiculturel. On pourrait très bien, au regard des droits culturels, avoir une interprétation communautariste de mon dernier spectacle, *Ce qui nous regarde*, puisque

son thème est l'image du voile et de la femme voilée, une image devenue particulièrement sensible et polémique ces derniers temps, même si elle nous travaille depuis 25 ans maintenant. On pourrait se dire qu'il s'agit d'une tentative identitaire de faire rentrer dans le champ des représentations un monde clos, une identité figée, et peut-être même de mettre en avant une culture contre une autre. Or, quand j'ai eu le désir de théâtre sur ce sujet, je me suis dit que ce n'était pas du voile en général dont je voulais parler, ni du voile en Iran, en Afghanistan, en Turquie, mais d'une réalité française, et au fond je voulais raconter une histoire de notre pays à travers le voile. Ce qui est peut-être paradoxal ou provocateur, mais je ne l'ai pas du tout envisagé ainsi. J'ai plutôt été inspirée par cette phrase de Bourdieu : « Quand on regarde un petit objet, très attentivement, on finit par y voir la société toute entière. » Et après avoir travaillé sur le thème et réalisé le spectacle, j'en suis arrivée à la conclusion très étonnante que ce qui nous est difficile, c'est de regarder une femme voilée en nous disant que c'est une Française. J'avais moi-même ce préjugé. Et tous ceux qui ont participé au spectacle ont réalisé que cela n'allait pas de soi. Ce qui m'intéressait, c'était la question des représentations, des images, des imaginaires. J'ai tenté de faire une traversée dans les images avec des textes agencés de façon très suggestive, allant de *L'épître aux Corinthiens* de Saint-Paul qui est un des plus grands textes pour contraindre les femmes à porter le voile – et c'est un texte biblique –, jusqu'au dernier roman de Virginie Despentes qui met en scène un père, Sélim, un universitaire qui aime Pasolini, Godard et le vin rouge, qui découvre un jour que sa fille Aïcha, française, à 18 ans, décide de se voiler. Et c'est une catastrophe absolue pour lui. Les deux personnages sont traités avec autant de vérité, ce sont deux réalités de la France d'aujourd'hui qui s'affrontent. La question des droits culturels pour moi est vraiment la question des imaginaires constitutifs de notre récit national, qui est multiple mais dans lequel manquent des récits.

Nous avons joué le spectacle à Dijon, avec un public comme on en voit trop peu dans les salles de théâtre, diversifié, du point de vue générationnel et dans sa composition, des femmes issues des quartiers populaires de Dijon, issues de l'immigration maghrébine. Parmi elles, certaines étaient voilées. Pendant le spectacle, je me suis demandé ce qu'elles allaient en penser, si elles n'allaient pas être horrifiées de voir une femme nue sur scène, d'entendre un texte parfois assez dur contre la religion, j'ai craint de les froisser ou qu'elles ne le supportent pas. Et bien non, elles ont ri, elles étaient finalement beaucoup plus ouvertes que ce que je pensais, et plusieurs d'entre elles sont venues en disant : « Merci d'avoir raconté notre histoire ». Leur histoire était tissée avec l'histoire de notre pays, c'est-à-dire des histoires. Les droits culturels sont donc pour moi des droits ouverts.

Christophe Rulhes, metteur en scène, co-fondateur de la compagnie GdRA

Au sein de GdRa, on enquête dans le réel, dans des situations quotidiennes. Le dernier spectacle nous a amené dans les townships du Cap, à Cape Town, pour rencontrer un Xhosa d'Afrique du sud qui, voilà un exemple qui peut poser question en terme de droits culturels, a pratiqué une circoncision à l'âge de 18 ans. Et lorsque nous avons senti que pour Lizo James, c'est son nom, cette circoncision que les Xhosas appellent ukweluka, avait un sens d'autodéfinition personnelle très important, en termes culturels et psychologiques, nous avons proposé à Lizo de faire écho de ce récit de vie au plateau. Et on se rend compte bien sûr que ce récit pose des questions d'ordre éthique et d'ordre politique. Il est parfois très mal reçu. On a eu par exemple quelques adolescents qui se posaient des questions au sujet de cette circoncision rituelle si tardive : « N'est-elle pas trop douloureuse ? Qu'en est-il de l'intégrité physique et morale de la personne qui subit une telle circoncision ? » On a beaucoup de mal, nous, sur le terrain, à régler ce genre de question. Ce qui est sûr, c'est que nous n'avons pas peur des personnes, de Lizo James, des Xhosas d'Afrique du sud et de leur langue à clics, des merles de Madagascar que nous avons aussi invités au plateau récemment, et nous n'avons

pas peur quand nous préparions le spectacle *Nour* et que nous avons rencontré Fatima Raou, qui nous a raconté comment elle portait le hijab et pourquoi pour elle finalement le haram n'était pas si important, elle s'est dénouée les cheveux, devant la caméra, a enlevé son voile et on s'est amusé avec cette notion-là ensemble. Nous nous intéressons vraiment à toutes les paroles, aussi bien à celle d'une mécanicienne, à Tournefeuille à côté de Toulouse, qu'à Namalri Indelsandra qui vient du Pérou, d'ascendance quetchua, mais dont la passion ordinaire aujourd'hui est la mécanique. Comment la mécanique peut venir irriguer une écriture théâtrale ? Peut-être que ça fait aussi écho à la notion de droits culturels. Pouvoir porter un intérêt aux arts de faire, quels qu'ils soient, comme le tuning à Calais, des jeunes gens qui modifient des voitures. Quels sont les déploiements savants qui habitent cette pratique ordinaire du tuning ? C'est aussi ne se priver d'aucun terrain d'enquêtes. Les campagnes nous intéressent beaucoup, on est ici au Sénat, les langues régionales n'ont toujours pas bénéficié de signature de la charte européenne pour la promotion des langues régionales. Moi je suis occitanophone, je suis fils de paysan, originaire de l'Aveyron. Donc là aussi, je pense que ça fait écho avec les droits culturels. La dernière pièce du GdRA s'appelle *Lenga*, qui veut dire langue en occitan. Aujourd'hui il y a 6000 langues qui se parlent à travers le monde, les linguistes pensent que 3000 de ces langues sont destinées à la disparition dans les 100 ans qui viennent. Et puis la charte européenne, je le redis, n'est toujours pas signée. Mais que font les sénateurs... ?

Anne Quentin (modératrice du débat)

Le message est passé. Vous parlez aussi de droits culturels comme une opportunité de défendre notre unicité plurielle. Qu'est-ce que cela signifie ?

Christophe Rulhes

La notion de l'unicité plurielle est développée par la philosophe Joëlle Zask. Selon elle, l'unicité plurielle, c'est la façon dont on peut porter attention à la multitude, comment un Etat-Nation par exemple peut considérer que la multiplicité qui l'environne est constitutive d'une identité plurielle, d'une unicité, qu'il peut y avoir communauté faite de fragments ou faite de sous-communautés. Cette crainte du communautarisme m'amuse beaucoup. Quel est l'antonyme de communautarisme ? C'est individualisme. Comme la crainte d'un autre gros mot : le relativisme. Son antonyme ? C'est l'absolutisme ou l'impérialisme. Si le relativisme est un art de la relation, alors c'est sûr que si c'est une mise à plat de toutes les identités pour dire que tout se vaut, je ne pense pas que les êtres humains qui ont besoin de penser le monde veuillent voir un monde plat autour d'eux. En revanche, s'il s'agit de considérer qu'il y a des relations possibles et des traductions possibles entre des cultures qui ne sont pas irréductibles, et qui peuvent rentrer en contact, alors le mot relativisme peut reprendre une certaine valeur. Au sein du GdRA, nous avons recueilli 200 récits de vie, avec beaucoup de récits de personnes qui ont voyagé. Une personne qui voyage, lorsqu'elle arrive dans un terrain, dans un paysage, qu'elle maîtrise mal ou qu'elle connaît mal, elle a besoin de rencontrer des amis pour échanger au niveau linguistique. Nous sommes en tournée en France avec un performer malgache, il a besoin de parler malgache, ça fait un mois et demi qu'il n'a pas parlé sa langue, donc lorsqu'il était avec nous à Lausanne, un de ces réflexes a été de rencontrer des Malgaches, pour parler, échanger. Ça ne veut pas dire qu'il vit reclus, perclus, qu'il n'a pas un regard sur le monde, il a aussi mangé de la fondue avec nous, il s'est régala. Ce sont des personnes que nous rencontrons. Les interprètes au plateau qui viennent avec nous sont aussi des personnes, moi je suis une personne.

Anne Quentin

Jean-Paul Ramat, la compagnie Naje travaille sur les représentations sociales, politiques, culturelles, que les gens ont d'eux-mêmes. Quand vous voyez cette notion de droits culturels et d'égalité qu'elle entend défendre, j'imagine que pour le théâtre que vous défendez, c'est une aubaine, une chose formidable, non ?

Jean-Paul Ramat, artiste, co-fondateur de la compagnie Naje

Oui, évidemment. Moi aussi, j'ai l'impression que ça fait longtemps qu'on travaille sur ces questions-là et que, tout à coup, une parole officielle vient valider ce travail. C'est vrai qu'il y a des récits qui manquent. J'ai juste envie de vous parler, avec Farida [Aouissi], de la pratique du théâtre de l'Opprimé parce que c'est un outil absolument extraordinaire. L'Opprimé, c'est un gros mot. L'exprimer nous renvoie souvent à ce type de réaction : « Non mais, attendez, on n'est pas des opprimés, nous ». Puis finalement, en creusant un peu, il y a toujours un endroit où on l'est. Le théâtre de l'Opprimé est né au Brésil au moment de la dictature, incarné par le théâtre Arena qui s'est dit : « Comment est-ce qu'on peut utiliser notre outil artistique pour mener la résistance et renouer avec nos droits ? » Il s'appuie sur deux techniques principales : le théâtre image et le théâtre forum. Le théâtre forum consiste à représenter sur une scène de théâtre un groupe de personnes qui racontent ce qui ne va pas pour eux et de chercher collectivement ce qu'ils veulent, en faisant intervenir chacun sur scène et en prenant la place, c'est important, de la personne avec qui le spectateur, ou le « spect-acteur » comme nous on l'appelle, se sent solidaire. Immédiatement, c'est un théâtre qui est politique.

Farida Aouissi, compagnie Naje

Ça fait six ans qu'on travaille avec une dizaine de missions locales de l'Essonne. On intervient dans le cadre d'un stage qui dure entre trois et quatre semaines, avec des jeunes filles de toute la diversité : des blancs, des noirs, des papiers, des sans-papiers, des primo arrivants, celles qui parlent français et celles qui ne le parlent pas – on se retrouve à traduire du théâtre forum pendant trois jours –, des européennes voilées, des maghrébines voilées, pas voilées, des mamans, beaucoup de mamans, des jeunes filles qui se retrouvent avec des enfants, enfin toute cette tranche de jeunes femmes, dont les missions locales ne savent absolument pas quoi faire. Elles pensent que le théâtre, ce n'est pas pour elles, c'est ce qu'elles nous disent tout de suite. Puis très vite, avec des jeux, des exercices, on fait groupe ensemble, on joue ensemble. Jusqu'au moment où nous leur posons la question : « vous êtes belles, jeunes, dynamiques, tout va bien, qu'est-ce qui se passe, pourquoi vous n'arrivez pas à avancer, qu'est-ce qui fait que vous ne savez pas ce que vous voulez ? ». Elles nous racontent alors ce qui les empêche d'avancer, les mauvaises histoires, la famille, le mari ou le copain, parfois ce sont les conseillers des missions locales. Et ce qui est assez incroyable, c'est qu'elles mettent en scène ces situations-là, elles ne jouent pas leurs propres rôles mais celui de leur oppresseur, pour se libérer. Avec le théâtre forum, elles se posent donc toutes les questions qu'elles n'osent pas se poser habituellement. Le bilan de ce dispositif qui dure depuis six ans – et on se bat pour qu'il soit maintenu –, c'est que 75 % de ces jeunes femmes arrivent à retrouver le chemin à la fin du stage, soit d'une formation, soit d'un boulot. Là, je me dis, on est vraiment du côté des opprimés, on est vraiment à notre place dans ces missions locales.

Francesca Poloniato

J'ai été nommée en janvier 2015 à la scène nationale du Merlan, j'ai récupéré un lieu qui avait vécu de très graves difficultés pour l'équipe, les élus, et aussi au sein du quartier, c'était vraiment la révolution. J'étais attendue de pied ferme, en tout cas par le quartier. Parlons du quartier : le théâtre est implanté dans les quartiers nord, les 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, ça constitue un tiers de la surface de la ville, un quart de la

population, 250 000 habitants, dans la deuxième ville de France. Ces territoires rencontrent une précarité énorme : 43 % de taux de pauvreté, le revenu médian est de 30 % inférieur au revenu moyen à Marseille, les taux de boursiers dans les deux collèges voisins sont de 75 et 87 %, une population très jeune, 45 % de moins de 25 ans, et les familles monoparentales nombreuses, 32 % (13,7 % en France). Le théâtre est en dessous d'un Carrefour, le moins cher de France, le plus abîmé. Il y a la police, juste à côté, l'autoroute, et le théâtre est encerclé de cités. Il était important pour moi de venir accompagnée d'artistes, de faire de ce théâtre, c'est un terme désuet aujourd'hui, la maison du peuple. C'est une maison qui est ouverte, j'ai mis la télévision, on regarde les matchs de foot ensemble. Ils viennent aussi voir des spectacles. Beaucoup d'habitants n'ont pas de lieu pour venir simplement passer un moment, dire bonjour, voir des artistes. J'ai une direction horizontale et non pas verticale, l'équipe s'est ainsi très vite emparée du projet. Nous travaillons de façon très étroite avec la bibliothèque, juste en face du théâtre, dirigée par une femme remarquable, Sylvie Ferrier. Les enfants vont à la bibliothèque pour lire un livre, et ça permet aux mamans, et même aux papas parfois, de descendre au théâtre, et à ce moment-là, ils peuvent assister à une répétition ou simplement rencontrer un des artistes puisque je suis arrivée avec sept artistes qui sont très présents dans la maison, sur le territoire, dans la ville de Marseille. Nous avons mis en place un projet avec eux, plusieurs types de personnes, des personnes âgées pour certains, des adolescents pour d'autres, ou des personnes handicapées, des étudiants, des universitaires, etc. Je me suis rendue compte en arrivant sur ce territoire, et même dans cette ville, qu'il n'y avait rien du tout pour la petite enfance, ce sur quoi porte donc le projet mis en place avec Céline Schnepf, auteure, metteuse en scène. Il s'appelle *Nos forêts intérieures*. Nos forêts, parce qu'avant que ce soient des cités, c'étaient des forêts, des gens habitaient dans des forêts, il y avait beaucoup de nature, les habitants en parlent énormément. C'est un projet qui se co-construit avec les habitantes, les habitants, le champ social, le champ culturel, le champ éducatif, le champ économique. C'est un projet qui prend une ampleur énorme puisque même les crèches du 5^{ème}, du 7^{ème}, 8^{ème} arrondissements viennent au Merlan pour y travailler. En fait, l'idée est toute simple, Céline Schnepf a demandé à chaque enfant et étudiant, puisque le BTS design travaille aussi dessus, de fabriquer des boîtes à forêts que la classe ou la crèche va donner à une autre classe ou à des étudiants, et ce sont les autres qui vont travailler avec Céline sur un atelier d'écriture, qui vont imaginer la boîte à forêts qui n'était pas la leur. Il en ressort des petites formes du travail de Céline, mis en place à la bibliothèque, dans les centres sociaux, dans les crèches, dans les écoles, dans les universités, tandis que la grande forme se joue au théâtre. Je ne vais pas citer ici tous les projets que l'on mène car il y en a beaucoup. Prendre en compte les cultures de chacun, c'est une nécessité aujourd'hui, dans un temps où on montre du doigt ceux qui sont nés ailleurs, ceux dont les parents et les grands-parents sont nés ailleurs. Aujourd'hui on parle de la culture en danger, je ne sais pas trop ce que ça recouvre exactement. Ce que je sais moi, c'est que nos institutions sont en danger, de se perdre, parce qu'elles sont isolées, dans la certitude de défendre « la » culture, avec un grand C, et ce n'est pas ça qu'il faut défendre, ce n'est pas l'accès à la culture, c'est de partager les cultures de chacun, de personnes qui sont éduquées.

Anne Quentin

Benoît Careil, mettre la personne au cœur d'une politique culturelle, faire de l'interculturalité un des enjeux majeurs des politiques culturelles, ça veut dire quoi pour un élu comme vous ?

Benoît Careil

Ça veut dire certainement déjà de ne plus penser qu'on peut décider tout seul, puisque dès qu'on veut mettre la personne au centre de la politique culturelle l'élu devient tout à coup très modeste et très humble. Il souhaite se mettre au service de l'expression de tous les citoyens et

pas seulement des acteurs culturels. Cela doit commencer par associer le plus de personnes possibles à une réflexion, un état des lieux, à des propositions pour donner une place centrale de la personne dans toute la vie culturelle, et peut-être surtout à travers sa relation à l'autre. L'enjeu public est dans l'interculturalité, dans la possibilité pour chacun de pouvoir trouver sa place dans la relation à l'autre, dans un vivre ensemble, avec toutes les différences, qui demande de commencer par ce temps de co-construction. C'est ce qu'on a fait à Rennes avec les états généraux de la culture en 2015 qui ont été six mois de co-construction d'un nouveau projet culturel pour la ville. Nous sommes là pour mettre en place des instances de dialogue, d'évaluation, sur l'efficacité de l'action publique, et toujours se poser la question des droits culturels de la personne, de leur participation à la vie culturelle, de leur liberté d'expression.

Philippe Berthelot

La profession s'interroge sur les droits culturels pour prendre différemment en compte les publics, les considérer comme des personnes, pour essayer de sortir des modèles de développement qu'on connaît, ceux de la consommation et de l'élargissement des publics, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé ou marchand. Il faut pour cela plus de tolérance et d'acceptation de la diversité des représentations professionnelles. Il est par exemple évident qu'il y a nécessité à travailler avec le champ social ou celui de la santé.

De la même manière, on ne peut plus se satisfaire du traditionnel lobbying, du traditionnel corporatisme et de défense des avantages. Il y a vraiment nécessité à ce qu'on puisse s'emparer d'espaces de concertation continue, transversale, qui soient sur des enjeux de politique publique, qui dépassent les enjeux spécifiques sectoriels, afin qu'à un moment donné, le partage soit réel avec le personnel politique et leurs techniciens qui jouent un rôle fondamental.

Anne Quentin

Christophe Rulhes, Myriam Marzouki, au sujet des tentations démagogiques de la sphère politique, est-ce qu'on ne pourrait pas craindre des formes de communautarisme naissant, de populisme ?

Christophe Rulhes

Non, je disais que je n'ai pas peur de ce mot-là, communautarisme. Mais peut-être y a-t-il de mauvaises communautés. Une bande de skinheads qui casse, qui détruit un cimetière, peut-être que là, on a à faire avec une mauvaise culture. Mais après une communauté religieuse, qui pratique, qui investit foi et croyances, qui relie des éléments, par analogie, qui relie des individus et des personnes, moi je n'ai absolument pas peur de ça. On a beaucoup parlé de Marseille, j'ai vécu sept ans dans les quartiers nord. Bien sûr, il y a des données statistiques et économiques, vous les avez bien rappelées, mais en terme de richesse culturelle, les quartiers nord de Marseille sont extraordinaires, avec des communautés et des gens qui vivent ensemble, qui parlent des langues ensemble.

Myriam Marzouki

Il y aurait beaucoup à réfléchir sur ce mot de communautarisme, sur ce qu'il est devenu, sur ce qu'il recouvre réellement. Moi je le perçois très concrètement quand par exemple je traverse Paris et la banlieue pour aller de Science Po où je vais enseigner jusqu'à ces collèges de Seine-Saint-Denis où j'anime très souvent des ateliers. Le communautarisme, c'est très simple, c'est la relégation territoriale, sociale et ethnique, c'est l'enfermement par la richesse. Je vois le communautarisme en sortant du métro Saint-Germain-des-Prés et en voyant les boutiques du boulevard pour aller jusqu'à la rue Saint-Guillaume, je le trouve tout aussi clair que la manière dont sont composés, indépendamment de toute relégation affichée, les classes

de mes collègues d'Aulnay-sous-Bois et d'autres communes où j'ai travaillé. Je m'interroge sur le fait de savoir comment dans la République française, alors qu'il n'y a pas de ségrégation, ni de ghetto, je constate qu'en passant du lycée Claude Monet au lycée Jean Renoir à Bondy, je vois que les élèves n'ont pas du tout la même couleur, majoritairement. Où est le communautarisme ?

IV. Interventions du public

Lucie Orbie, secrétaire générale du réseau 50 degrés nord, membre du comité de pilotage du collectif régional Arts et culture des Hauts-de-France, commissaire d'exposition indépendante et membre d'un certain nombre d'associations. Je pense que nous avons complètement écarté la question du développement de l'esprit critique. J'aimerais bien vous entendre sur cette question. Et aussi sur la question de l'hybridation des expressions. Il n'y a pas que la parole, il y a aussi les expressions plastiques.

Patrice Meyer-Bisch

Nous, on appelle ça le respect critique. Dans chaque référence culturelle, il y a l'expérience d'une admiration et en même temps la libération de la critique, non pas d'une critique pour le simple plaisir de critiquer mais d'une critique qui se fait dans les règles de l'art. J'aimerais revenir sur la démarche de la Ville de Rennes. J'aime remarquer que sa devise, ce n'est pas « vivre ensemble », parce que les systèmes totalitaires veulent aussi que tout le monde vive ensemble, c'est « vivre en intelligence ». Je pense que c'est là qu'il y a la diversité. Les droits culturels s'opposent entre eux, comme tous les droits de l'Homme, ils sont tous en dialectique, c'est-à-dire qu'ils se complètent mutuellement, comme des libertés qui sont obligées de s'élever puisqu'en respectant la liberté des uns, je suis obligé de m'élever. Mais la première obligation qui est générale, c'est ce que dit Benoît Careil, c'est une logique d'inventaire, celle d'aller chercher les richesses culturelles sur un territoire. Les politiques vont ensuite émerger de là.

Jean Caune, animateur et initiateur avec mon camarade Alain Manach, du Forum des Lucioles à Grenoble. Je ne crois pas du tout à ce qu'il y ait dans cette défense de la diversité culturelle qui passe par les droits culturels la crainte d'un communautarisme. Il suffit aujourd'hui d'avoir un nom d'ascendance maghrébine pour qu'on le qualifie, sans d'ailleurs lui avoir demandé son avis, d'être partie prenante de la communauté arabo-musulmane. Edward Sapir distinguait culture authentique et culture inauthentique. La culture inauthentique, c'est celle qui ne correspond pas à un mode de vie, à un mode d'expression de la personne à qui les choses sont imposées d'en haut. Par ailleurs, je crois qu'il faut aussi se battre contre le monopole d'un certain nombre d'institutions culturelles, qui pensent être représentatives de la diversité, alors qu'elles ne vont programmer que des petites choses qui sont des alibis. Ces institutions culturelles ont peur des droits culturels car elles ont peur de se voir déposséder de ce qui serait leur droit naturel à tenir compte de la diversité des publics.

Fulvio Caccia, directeur et fondateur de l'Observatoire de la diversité culturelle basé à Paris, également écrivain. J'applaudis à l'inscription de ces droits culturels dans la loi, mais je m'interroge sur la dimension nationale. Quid de l'Europe, qui semble être absente de cette réflexion ? Quid de la définition au sens propre du terme, c'est-à-dire au fait que les droits culturels renvoient à cette notion d'affinités électives qui fondent les liens sociaux, les liens culturels, les liens liés à l'identité, à la représentation, à l'identification ?

Jacques Livchine, théâtre de l'Unité, metteur en scène à Audincourt dans le Doubs, 480 kilomètres pour vous écouter. J'ai beaucoup de mal avec toutes ces histoires. Je veux juste raconter un truc qui m'a touché. Le grand problème pour moi, c'est ce qui va se passer en France, cet autoritarisme qui arrive, autoritarisme identitaire, qui arrive très vite. Il y a Hakim Bey qui dit voilà comment résister : « Il faut que chacun d'entre nous ici se réunisse une fois par semaine avec sept personnes avec lesquelles il n'est pas du tout d'accord ». Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire, l'entre soi est toujours extrêmement dangereux.

Après-midi

V. L'origine des droits culturels

Jean-Michel Lucas

Dans une journée comme celle-ci qui est très positive à bien des égards, j'ai choisi de vous évoquer trois dimensions positives pour tous de cette aventure des droits culturels. Je ne vais même pas chercher à pointer du doigt ceux qui voudraient, je ne sais pas pourquoi, transformer les droits culturels en enfer. Maintenant, je suis bien assagi.

La première dimension positive pour tous : c'est certainement leur inscription dans l'Etat de droit, là où la loi est la même pour tous, les petits comme les grands. Certes, l'Etat de droit est contraignant mais on le voit bien dans l'actualité politique, l'Etat de droit reste une condition impérative pour la démocratie, un bouclier de protection pour tous les démocrates. Et il serait vraiment dommage que certains responsables publics s'en exonèrent en oubliant de faire référence aux droits culturels dans l'exercice de leurs responsabilités. Cette entrée dans l'Etat de droit a d'autant plus une valeur universelle, une valeur pour tous, que cet Etat de droit ne se réduit pas à l'Etat de droit français. Les droits culturels des personnes s'inscrivent dans l'Etat de droit de l'humanité toute entière, laquelle tente de rendre concrète, difficilement, c'est vrai, l'utopie de l'unité du genre humain. Ils sont ainsi à comprendre comme un devoir collectif, une responsabilité politique de permettre aux personnes de devenir toujours, sinon libres et dignes, tout au moins un peu libres et un peu mieux reconnus dans leur dignité, non pas pour faire société comme je l'entends tellement souvent, mais pour faire humanité ensemble. Toutes les sociétés ne sont pas recommandables. Notre engagement en France, dans la réponse des droits humains, est ancienne, elle date de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui dans son article 1^{er} nous dit bien que nous devons avoir la volonté de faire que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit, ce furent les premiers mots de ce matin, je crois que ce sont aussi les premiers mots de cet après-midi. C'est évidemment une utopie, mais c'est une utopie bénéfique pour tous que de faire progresser les droits humains fondamentaux qui sont sans doute la seule universalité qui nous reste dans ces temps de repli sur les intérêts particuliers.

Le deuxième bénéfice des droits culturels pour tous, c'est la nécessité du respect. On connaît mal cette exigence. La politique culturelle s'est plutôt habituée à satisfaire les attentes des publics fidèles en organisant une œuvre artistique de qualité. Or, avec les droits culturels des personnes, la responsabilité publique est différente. Elle devient surtout de respecter la liberté de chaque personne de participer à la vie culturelle. Pour avoir été directeur régional des affaires culturelles, je le sais mieux que quiconque, cette expression est inconnue du vocabulaire de la politique culturelle française : le droit de participer à la vie culturelle. Bien sûr, être respecté dans sa culture est certainement bénéfique pour la personne elle-même. Pourtant j'ai cru lire à plusieurs reprises qu'il pouvait y avoir un risque majeur dans cet excès regrettable de bienveillance à l'égard des identités culturelles. Mais à mon avis, il s'agit là d'une grave erreur, d'une erreur de la compréhension de la logique même des droits culturels, la défense des droits humains. En effet, nul ne peut revendiquer le respect de sa culture, je ne dis pas identité culturelle, sans s'engager en même temps à respecter la culture des autres. L'un ne va pas sans l'autre. Les droits culturels exigent la réciprocité des respects. Et il n'y a rien d'évident, de donné d'avance. Alors la responsabilité politique des droits culturels consiste à organiser les dispositifs de mise en relation entre les cultures, qui sont toutes différentes, entre les personnes, singulières, à organiser des dispositifs d'interaction culturelle pour réduire au maximum les situations où ces cultures s'éloignent les unes des autres, cultivent la peur et la haine des autres, et même se contentent d'une tolérance polie faite d'indifférence pour la culture d'autrui. Les droits culturels, ce n'est pas d'être libre pour ma

culture, c'est d'accorder la liberté à l'autre d'avoir sa culture. Ce qui suppose dans cette relation beaucoup de discussions, de négociations. Et par conséquent, les droits culturels, c'est tout simplement l'apprentissage de cette liberté sociale, de la démocratie pour faire un peu mieux humanité ensemble. C'est un combat pacifique et déterminé contre les replis identitaires et pour le respect réciproque, on pourrait dire aussi l'hospitalité si ça vous convient. Les droits culturels, ce n'est pas un fait, c'est un processus qui suppose une mobilisation perpétuelle.

La troisième dimension bénéfique pour tous, c'est la question de la liberté. Et là je dois citer le texte de référence, la déclaration de Fribourg évidemment, mais si on reste à l'Etat de droit, regardons l'article 15 sur l'obligation de participer à la vie culturelle et les commentaires qui sont faits par l'ONU, à savoir l'observation générale 21 qui est un guide pour tous ceux qui veulent mettre en pratique cet Etat de droit. Que dit l'observation générale 21 sur cette question de la liberté ? : « La personne est libre de choisir ses propres pratiques culturelles qui incluent de choisir son identité, de s'identifier ou non à une ou plusieurs communautés données et de modifier son choix ». Quand on dit identité culturelle ou liberté culturelle dans le référentiel des droits culturels, c'est modifier son choix au fur et à mesure des relations et des parcours d'interaction avec les autres. Au fond, cette voie, cette conception élimine d'emblée l'idée de la liberté formelle de l'individu, qui peut aller à l'opéra ou à la MC93 ou aller voir un match de foot, il est libre de consommer ce qu'il veut. Non, la liberté qui importe, c'est celle de vraiment pouvoir choisir ce qui permet à la personne d'être plus libre et plus digne. Patrice Meyer-Bisch parle de « liberté instruite », je dis « liberté effective ». Je ne veux pas aller à l'opéra, je n'aime pas l'opéra, je peux le dire car j'y suis déjà allé, je maîtrise, je connais bien l'opéra, je préfère le football à l'opéra, c'est ma liberté effective parce que je maîtrise autant les règles et le langage de l'opéra que les règles et les maîtrises du football. Mais celui qui ne les a pas, il n'a pas la « liberté effective », son pouvoir d'agir est limité à ce qu'il a déjà comme références et il n'accède pas aux autres références possibles, sa capacité de faire un choix est limitée. Les droits culturels consistent à élargir les libertés effectives des personnes, prônent l'idée de capabilité, de pouvoir d'agir, et c'est une sacrée responsabilité collective que de se dire que la priorité, ce n'est pas que tout le monde soit libre d'aller ici ou là, c'est que les personnes puissent accéder à des référentiels qui leur permettent véritablement de faire des choix.

La responsabilité politique, c'est de permettre aux personnes de pouvoir tracer des chemins, des parcours, d'être accompagnées dans ces parcours vers une émancipation qu'elles arriveront elles-mêmes à formuler.

VI. Table ronde : celles et ceux qui défrichent.

Éric Fourreau, éditeur et consultant (*modérateur de la table ronde*)

Hortense Archambault, vous avez souhaité aborder la notion des droits culturels dans votre pratique quotidienne de directrice en vous posant cette question : « en quoi les droits culturels sont une aide mais en quoi aussi ils sont un piège ? » Pouvez-vous développer ?

Hortense Archambault, directrice de la MC93 de Bobigny

Tout ce qu'on a entendu ce matin, où il n'a pas été fait état des difficultés, nous mène à nous dire que les droits culturels sont une utopie, une perspective, un horizon formidable, et sans doute nécessaire, qui va nous permettre de faire une humanité ensemble différente ici et peut-être ailleurs aussi. Je crois que là-dessus, on peut se dire qu'on est d'accord. C'est quand on commence à se demander quelle en est la mise en œuvre concrète que les problèmes commencent. Essayez par exemple juste de vous dire : « Est-ce que sincèrement, tout le temps, tous les jours, je pense que les gens à qui je m'adresse ont une dignité égale à la

mienne ? ». Déjà, il me semble que c'est une démarche qui ne va pas forcément de soi. Cette question présuppose une réflexion, une humilité, une capacité de se remettre en question sans cesse, et aussi une très grande curiosité. Il faut peut-être travailler ces choses-là ensemble pour faire en sorte de parvenir à une participation commune à la vie culturelle. C'est d'autant plus compliqué et intéressant quand on exerce des fonctions de direction d'une grosse institution nationale perçue souvent comme étant un lieu extrêmement fermé, un lieu d'élitisme, un lieu peut-être souvent repoussoir en raison peut-être du pouvoir énorme de la maîtrise de la représentation. Ma réflexion sur le sujet passe par la question : « Pourquoi est-on dans des lieux de pouvoir ? » alors qu'on n'a pas de pouvoir concret, mais un pouvoir symbolique extrêmement fort. En même temps, comment se fait-il que pour les habitants, dans un territoire, notre relation est une relation de pouvoir ? Et comment peut-on essayer d'inverser cette relation de pouvoir ? Il me semble qu'il faut passer par des expériences partagées. Jean-Michel Lucas a prononcé le mot d'émancipation, grand absent des échanges de ce matin. Quelqu'un a dit : « Est-ce qu'on parle du développement de l'esprit critique ? » Autoriser les personnes à qui on s'adresse, qu'elles soient artistes, habitants, spectateurs, ou que ce soient les personnels de nos établissements, à pouvoir participer pleinement à la vie de nos maisons, c'est les autoriser à exercer un esprit critique. Pourquoi travailler dans des quartiers populaires ? Parce que je pense que ce sont les endroits où on est le plus confronté à cette question du rapport à l'autre, à sa culture, de la différence des cultures, de la diversité, et de la façon dont on peut essayer de construire une représentation symbolique, car c'est quand même la base de nos métiers, dans une société qui pourrait négocier en permanence le fait qu'elle n'est plus homogène. Et comment à l'intérieur des grosses institutions publiques, que je défends fortement, on peut essayer de répondre à cette question et d'assumer le fait que nos codes ne sont peut-être pas partagés par d'autres, que nous sommes souvent pris pour des endroits hautains. Ça passe à la fois par la programmation, par l'accueil, l'hospitalité. Dire que les droits culturels sont essentiels au sein de la MC93 ne modifie pas, selon moi, nos missions de programmation et de production, d'accompagnement des artistes, mais ça veut dire qu'il faut rajouter une nouvelle mission et donc des moyens supplémentaires car cela accroît notre activité. Il ne s'agit pas de multiplier les expériences sur le territoire, de ce qu'on appelait avant les actions culturelles, qui en fait sont de plus en plus des actions de création par des artistes ou des actions de personnes qui souhaitent augmenter leur capacité par elles-mêmes, on pourrait presque dire des universités populaires. Il me semble important de dire que ces actions ne se font pas au détriment des missions de nos établissements, auquel cas on restera opposés les uns les autres. Puis est-ce que les droits culturels, ça voudrait dire que tout le monde peut être artiste ? Cela me rend perplexe. Devenir artiste suppose un courage incroyable, on ne devient artiste pas tout à coup. D'autres ont du talent aussi, mais n'ont pas ce courage ou ce souhait, et heureusement parce que sinon on ne pourrait pas être tous des artistes.

Éric Fourreau

Vanessa Bérot, pouvez-vous nous parler de la mise en œuvre des droits culturels à Pronomade(s), projet artistique et culturel sur lequel vous avez rédigé un mémoire et effectué un stage professionnel ?

Vanessa Bérot, chargée de médiation et de communication au centre de création Nil Obstrat

Avec mes camarades étudiants, on se rendait bien compte qu'un flou subsistait sur la façon de mettre en œuvre ces droits culturels, et notamment cet article 5 sur le droit de participer à la vie culturelle. Pronomade(s) est un centre national des arts de la rue en Midi-Pyrénées, à Encausse-les-Thermes, un petit village. Le projet culturel a été initié par Philippe Saunier-

Borrell qui, dans les années 90, a lancé un festival de rue, la Saint-Gaudingue, avec cette conviction que les personnes en milieu rural aussi avaient le droit d'avoir accès à des œuvres de qualité et populaires, donc avec cette conviction d'un accès à la culture, d'un droit à la culture important sur tous les territoires. À l'époque, il le dit lui-même, il considérait ce territoire du Comminges comme un désert culturel et qu'il était là pour apporter la culture à ces personnes, en toute bonne foi, avec une espèce de vision civilisatrice ou missionnaire. Il a lui-même mis fin au festival après sept années de succès, avec des compagnies de rue de la scène nationale et internationale. Il décide de repenser la diffusion d'œuvres dans l'espace public et crée donc la première saison des arts de la rue en France, avec une extension à la fois dans le temps, puisqu'on n'est plus sur un festival mais sur une saison, mais aussi au niveau du territoire puisque ça ne se limite plus à une seule ville, mais à toutes les villes du Comminges. Puis, il y a quelques années, avec Marion Vian qui aujourd'hui codirige avec lui le centre national des arts de la rue, ils ont décidé de réorienter le projet, sans forcément connaître la notion des droits culturels, en développant des projets artistiques et culturels de territoire, ce qu'ils appellent avec leurs mots des projets à hauteur d'hommes, et de femmes je rajoute, avec cette volonté d'égalité des personnes comme objectif principal. Aujourd'hui, concrètement, c'est quoi ? Ce sont des commandes passées à des artistes, des commandes longues, de deux, trois ans, sur des problématiques qui partent d'un diagnostic profond et assez fin du territoire. Juste pour vous citer un exemple – il y en a beaucoup – un projet toujours en cours, qui s'appuie sur une caractéristique du territoire qui est la Retirada, cette fuite des exilés républicains qui ont fui la dictature franquiste. Deux artistes sont actuellement en résidence, sur deux ans, avec une présence régulière, pour mener un travail à la fois photographique et de prises de son. Elles rencontrent des survivants de cette période historique, des fils et petits-fils, filles et petites-filles, descendants de ces personnes-là, avec d'abord ce travail d'écoute, de donner la parole à ces personnes-là, avant de passer à une forme de restitution qui n'est pas encore fixée. Ce n'est pas un projet participatif de plus, avec l'artiste qui est au centre. Là, on part d'un diagnostic, d'une problématique de territoire, il y a un travail avec une association, *Memoria y exilio*, donc le projet est co-construit. Ici, ce sont les personnes qui sont au centre du projet. Et cette thématique-là n'est pas anodine car elle fait écho à celle actuelle des réfugiés et de la transmission des cultures. Le lycée local est impliqué pour travailler sur la question d'appartenance ou d'arrachement à sa propre culture. Ce qui est important à Pronomade(s), c'est cette façon de toujours construire les projets avec les personnes, et se demander en quoi les actions permettent aux personnes d'être plus libres et plus dignes. Donc des critères d'évaluation assez différents.

Éric Fourreau

Jean-Damien Collin, lorsque vous étiez encore DAC du territoire de Belfort, vous avez été l'une des chevilles ouvrières du projet Paideia. Pouvez-vous nous le présenter en quelques mots et en quoi les droits culturels ont-ils fait évoluer l'ensemble des politiques publiques menées en la matière ?

Jean-Damien Collin, délégué général de la Fondation de France dans le Grand Est

La démarche Paideia démarre en 2012 à un moment où les Départements subissent encore les conséquences de la crise de 2008 et les transformations de la fiscalité en 2010, donc des difficultés financières accrues, et des conditions sociales – dont la charge revient aux Départements – qui devenaient extrêmement difficiles. La réflexion portait alors sur les moyens mais aussi sur l'effectivité des politiques qu'on pouvait mener. Par les hasards des rencontres, les quatre Départements qui ont fait par la suite Paideia se sont retrouvés autour de cette dynamique commune de s'interroger en quoi les droits culturels pouvaient s'inscrire dans leur politique d'une manière générale. C'est le premier point fondamental, celui de dire que

les droits culturels ne concernent pas que le secteur culturel mais l'ensemble des politiques et des actions qui vont impacter la société, ça va au delà de l'aspect financier : il ne s'agit pas de trouver des moyens nouveaux pour pouvoir agir à partir des droits culturels. La question était : où se trouve l'interstice des droits culturels au sein de nos politiques publiques ? Où est-ce qu'on les met ou pas en œuvre ? Alors que la démarche était extrêmement portée par le président de l'époque, Yves Ackermann, le directeur général du Département m'avait demandé après quelques mois : « Mais quand va-t-on avoir un projet avec le tampon droits culturels dessus pour pouvoir le présenter ? » Je lui avais répondu : « Mais ce que tu ne comprends pas, c'est qu'on est en train de changer de lunettes pour que chaque professionnel dans la maison qui met en œuvre nos politiques publiques les mette en comprenant ce que sont les droits culturels et puissent agir d'une manière différente. » La question est de savoir comment ça va déplacer la façon de faire. Les Départements ont fait appel à des partenaires, le réseau Culture 21, l'équipe de Fribourg, qui nous ont aidés à analyser politique par politique ce qu'on faisait. On a mobilisé dans l'ensemble des services de la collectivité, des professionnels, de tous niveaux, que ce soit des directeurs ou des assistantes sociales, par exemple. A partir d'études de cas, on a essayé de déterminer ce qu'on a bien fait, ce qu'on a fait à moitié, ou ce qu'on n'a pas bien fait du tout car on apprend aussi beaucoup des échecs. Des centaines de cas sont sortis, qu'il s'agisse d'analyser nos façons de faire, de regarder de quelle manière on pense nos dispositifs, d'étudier la façon dont on met en œuvre une action sur un territoire, de voir où en sont les effets.

On est politiquement dans un moment qui est majeur vis-à-vis des politiques publiques. Elles ont été construites depuis 30 ou 40 ans comme des politiques de besoin, aussi bien dans le secteur social qu'en culture. Nous avons 20 à 30 ans devant nous pour les transformer en politiques de capacité. Donc forcément, ça ne se fait pas en un jour, ces démarches demandent beaucoup de temps. Il ne s'agit pas non plus, comme je l'ai entendu, de mettre les gens au centre. Pour moi, c'est une erreur dans l'analyse. Chacun doit être à sa place, qu'on soit artiste, qu'on soit habitant, la question n'est pas de savoir si l'habitant est un artiste, l'artiste est un artiste, l'habitant est un habitant. Tout l'enjeu des droits culturels est de créer l'interconnexion entre les différentes personnes. Cela a par exemple permis à mon collègue de l'environnement d'intégrer un certain nombre de processus propres aux droits culturels dans les politiques d'environnement.

Pour travailler la transversalité, on a mélangé les publics, certains venaient du social, d'autres de l'environnement, des archives, des bibliothèques, du théâtre... Chaque territoire décidait selon sa sensibilité comment il voulait s'y prendre. Nous, dans notre collectivité, on n'a choisi d'agir qu'avec des agents en interne. D'autres, comme le Nord, ont travaillé autant avec des partenaires extérieurs qu'avec des agents en interne. Et cette interconnexion a fait la richesse des échanges. Cela a permis à une directrice de service social de comprendre qu'elle était au bout d'une chaîne. Quand on est dans un service social, compte tenu des situations extrêmement compliquées, il y a tellement de droits culturels de la personne qui ont été violés que c'est difficile de remonter la pente. Le fait de comprendre qu'on peut être au bout d'une chaîne, agir pas à pas, avec une façon différente de travailler avec ces personnes, en leur redonnant une dignité, ça aide.

Ferdinand Richard, co-fondateur de la Friche la Belle de Mai à Marseille, directeur de l'Aide aux Musiques Innovatrices

Les droits culturels, ce n'est pas seulement un objet de politique publique, ça concerne aussi les entreprises privées. Je rentre des états généraux de la culture qui se sont déroulés au Maroc, une initiative de la société civile et non du ministère de la culture marocain, et qui, pour la première édition, avaient été soutenus par le fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, ce qui n'est pas un hasard. On voit émerger un peu partout dans le

monde des mouvements de sociétés civiles, ce qui témoigne d'une véritable volonté globale de co-construction, de participation, comme l'atteste la multiplication des observatoires de politique culturelle dans les pays émergents. Ça, c'est l'aspect intéressant. Le point négatif, c'est le rôle des entreprises privées vis-à-vis des droits culturels. Pour moi, le texte de référence est l'un des excellents rapports de Farida Shaheed, la précédente rapporteur sur les droits culturels au commissariat pour les droits de l'homme aux Nations-Unies. Il s'agit d'un rapport sur les menaces que représentent les médias globaux et les industries culturelles créatives globales des contenus sur les droits culturels. Et je pense que tous les gens ici qui travaillent avec les arts dupliqués, la musique enregistrée, l'image enregistrée, le livre, subissent aussi une menace constante sur les droits culturels, notamment à travers les monopoles en place. Internet n'est évidemment pas qu'un espace de liberté, il suffit de voir la manière dont Google a racheté Hollywood, si je puis dire, et comment ces grands groupes contrôlent la diffusion des œuvres et l'accès à l'information. Par exemple l'accès à Youtube maintenant pour les petits éditeurs de musique est désormais payant.

J'ai une couveuse d'entreprises culturelles à Marseille, quelque part ça procède des droits culturels parce que j'essaye de donner le maximum de chances à des jeunes gens, de construire de manière tout à fait autonome et libre, et librement choisie, leur espace de développement. Parce que sinon ils vont s'en aller. Et ça touche l'Europe, qui se construit autour de quelques triangles d'or, Londres, Amsterdam, Paris, que nos jeunes créatifs ont tous envie de rejoindre parce que c'est là que ça se passe. C'est la fuite des cerveaux. Est-ce qu'on ne devrait pas s'interroger sur une Europe beaucoup plus décentralisée où chaque bassin de population est un endroit où la démocratie participative est en marche, où chacun peut participer à la palabre, et où chacun peut négocier son espace et son avenir ? Ça touche directement les droits culturels.

Éric Fourreau

Moïse Touré, en tant que metteur en scène, vous êtes très concrètement dans votre pratique artistique en relation depuis de longues années avec diverses populations, et vous avez constaté la lente dégradation des relations jusqu'à une la rupture très nette il y a 6 ou 7 ans dites-vous ?

Moïse Touré, artiste, metteur en scène, de la compagnie *Les Inachevés*

Oui, c'est une évolution qui est tragique et en même temps qui nous interpelle au quotidien. En tout cas, je constate sur le terrain que nous avons une part de responsabilité, nous artistes, à partir du moment où nous avons arrêté de travailler sur l'enjeu symbolique. Investir un plateau, travailler avec des acteurs, des auteurs, on le fait très bien, nos institutions aussi. Mais l'abandon de cet enjeu symbolique a entraîné dans les populations une rupture, au-delà de la question de la pratique elle-même. Cette rupture se manifeste d'une manière très concrète, c'est-à-dire qu'il est de plus en plus compliqué, difficile, de mettre en œuvre un certain nombre de projets dans les territoires auprès de personnes qui ont le sentiment qu'on est bien sûr devenus des privilégiés pour eux, parce que nous pouvons encore de parler de culture. J'ai vu ce sentiment s'installer avec beaucoup de violence, je crois qu'il ne faut pas le cacher, parce que ces gens se sentent abandonnés, que les artistes sont parfois les derniers qui viennent les voir et qu'on ne peut pas prendre la responsabilité de toute une nation, de toute une République. Il y a une vingtaine d'années, dans le quartier dans lequel j'habitais, quand je disais que j'essayais de faire de la mise en scène et de travailler sur les textes des poètes, j'avais le sentiment d'un grand respect, d'une écoute, même si les habitants du quartier n'allaient pas forcément voir mes spectacles, des pièces de Sartre, de Jean Genet, de Duras ou d'autres, et ils me disaient : « Mais qu'est-ce que tu fais avec tout ça ? », et je prenais le temps de leur expliquer. Le voisinage me permettait d'expliquer le travail, d'expliquer aussi la

nécessité de la poésie. Et j'avais vraiment ce sentiment qu'il y avait une forme de dignité de se dire qu'ils côtoyaient quelqu'un au quotidien qui avait à faire à ce que disait Bernard-Marie Koltès, à l'inutile, même en même temps utile. Mon travail m'amène aujourd'hui la moitié du temps à l'étranger, l'autre moitié en France mais je suis retourné dans ces territoires où j'ai grandi, voir les gens, j'ai fait cette démarche-là car j'en avais besoin, pour mieux comprendre l'évolution du monde, parce que je la côtoie régulièrement dans d'autres pays. Et il m'est apparu de façon claire que la dimension symbolique avait disparu, que la question de la convocation des habitants dans des salles n'était pas suffisante, qu'on ne pouvait plus se contenter de ça, que ce n'était pas l'essentiel. Ces gens ont l'impression qu'ils n'ont plus les mêmes droits fondamentaux, que ce soit dans le domaine de la culture, de la santé, du travail, etc. Prendre un bus tard le soir pour aller au centre-ville, faire l'aller retour, est devenu quasiment impossible pour certains, ce qui donc crée cet enfermement, cet abandon, cette rupture, tout ce qu'on connaît aujourd'hui en France. Il y a vraiment dans les territoires aujourd'hui une forme, pas simplement de repli, mais de réponse négative, autonome, qui ne s'articule plus aux enjeux de la République. Nous avons tous à repenser nos façons de travailler, à revisiter nos notions, les mots sont usés. Une mère turque me disait l'autre jour : « Mais comment parler de droits ? J'ai élevé mes enfants, je paye mes impôts, et c'est maintenant qu'on me parle de droits culturels, c'est trop tard, on ne m'a jamais offert ces droits depuis toutes ces années ». En repensant notre façon de travailler, nous devons susciter une nouvelle espérance sans abandonner, je suis d'accord, les enjeux poétiques. Je mène actuellement une expérience à Annecy avec une cinquantaine de femmes qu'il a fallu aller chercher car les personnes des relations publiques du théâtre ne savaient pas où trouver ces personnes qui ne font pas partie des abonnés. Et j'ai rencontré des femmes de très grande dignité et très ouvertes. Vous savez qu'en 2014 il y a eu ces 237 jeunes femmes qui ont été enlevées par Boko Haram au nord du Nigéria, ce sont quasi des anonymes, on ne sait pas ce qu'elles sont devenues. J'ai demandé à ces femmes d'Annecy d'aller en ville demander à d'autres femmes de prêter leur visage, à ces 237 jeunes femmes nigériennes, et elles ont fait ce travail. C'est-à-dire que tout à coup le local rejoignait quelque chose d'éminemment loin, mais en même temps proche. On a demandé à des auteurs du monde entier d'écrire sept lignes, pour chaque visage, pour chaque femme, et on l'a présenté le 8 octobre à Annecy, un grand moment de ferveur parce qu'elles sont venues avec leur famille, les enfants, les parents. Je n'ai pas de solution, mais je sens quand même que quelque chose se joue dans ces moments-là... Il y a deux mots sur lesquels je travaille aujourd'hui, celui de partage et celui de don. Comment partage et don peuvent être pour nous des modes opératoires artistiques et culturels. Je voudrais préciser que j'ai complètement éliminé la question du spectacle dans ces opérations parce que je trouve que c'est une notion qui fait peur, qui fait aussi presque rupture. Parce que le spectacle aujourd'hui, ils le voient partout, sur Internet, à la télévision. Je crois qu'il faut proposer d'autres espaces, avec ces femmes, j'ai fait en sorte de les amener à reconnaître leur individualité, leur droit à dire non, leur droit à dire oui, à la critique et au refus. C'est un cheminement parce que l'individu a besoin de cette reconnaissance, de cette liberté, pour se libérer soi-même, et de ses propres contraintes, sociales, culturelles, ou autres. On a eu par exemple le cas d'une jeune femme dont la fille a décidé de devenir musulmane, avec le tchador et tout le reste, et elles sont venues ensemble mener l'expérience. La fille m'a dit : « Je ne souhaite pas par exemple que mes images soient publiées, mais par contre je vais participer avec ma mère à cette expérience ». Le dialogue s'est donc instauré entre des gens qui ont décidé d'avoir individuellement des parcours différents, des destins différents, et cet espace de liberté qu'est la culture peut encore permettre de renouer des liens. Il n'empêche que je suis désespéré parce que je trouve que ça n'avance pas assez. Je vous assure qu'on va dans le mur. Je ne veux pas le cacher, j'ai très peur, parce que j'assiste à des réalités qui me font peur, pour mon pays, pour la République. On est dans un moment un peu clé et on a

besoin d'un sursaut, les droits culturels peuvent être un sursaut pour tout le monde, pour se réveiller, pour repenser nos pratiques.

Éric Fourreau

Merci Moïse Touré pour ce beau témoignage. Frédéric Vilcoq, en terme de politiques publiques, les droits culturels font partie de votre actualité puisque vous venez de lancer une expérimentation au sein de votre nouvelle région, la Nouvelle-Aquitaine, dont vous allez nous parler.

Frédéric Vilcoq, conseiller culture auprès du Président de la région Nouvelle-Aquitaine

Nous nous étions déjà engagés sur les droits culturels en 2005-2006, déjà avec Jean-Michel Lucas, sur une politique de co-construction avec les acteurs des musiques actuelles, en s'appuyant sur le référentiel de la diversité culturelle, sur la déclaration de l'UNESCO et sur la convention adoptée en 2005. Et, c'est peut-être une des raisons non pas de l'échec en tout cas du non aboutissement de cette partie sur la reconnaissance des droits culturels, on s'appuyait quasi exclusivement sur l'égalité des cultures.

Pourquoi se lancer à nouveau dans cette expérimentation ? D'abord parce qu'on est dans un cas inédit : la fusion de trois régions qui ont des politiques publiques particulièrement hétérogènes, qui plus est au moment même où on avait créé une eurorégion avec l'Euskadi, rejoint par la Navarre. Nous passons donc d'une région d'un petit peu plus de deux millions d'habitants, à plus de neuf millions dans le cadre de cette eurorégion et à plus de cinq langues, dont trois langues dites officielles. D'ailleurs, les droits culturels, c'est aussi le droit de choisir sa langue, nous sommes dans un territoire où la pluralité linguistique est essentielle à défendre. Nous avons donc une nouvelle politique publique à construire, et comme on pensait qu'on n'avait pas réussi sur la première partie, nous avons saisi l'opportunité de l'inscription des droits culturels dans la loi pour essayer de développer ce référentiel au quotidien dans notre collectivité territoriale. Nous allons lancer un appel à volontariat pour les droits culturels, auprès des opérateurs, acteurs culturels du grand territoire culturel au sens très large. Cela se fera sur un temps suffisamment long, au moins 18 mois pour expérimenter les pratiques au quotidien, avec un travail d'accompagnement, pour évaluer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, mettre en débat, rechercher les compromis, comme le disait Jean-Michel Lucas tout à l'heure, et les textes qui doivent nous servir de bonnes références, le pacte international relatif aux droits économiques et socioculturels qui garantit à chacun de participer à la vie culturelle mais aussi le pacte international relatif aux droits civils et politiques qui pose la garantie de la liberté d'expression sous une forme artistique, ce qui permet d'associer pleinement les acteurs culturels et d'éviter, même si c'est toujours compliqué, les caricatures. Comme nous avons pu en entendre ce matin avec madame la ministre pour qui la référence reste la démocratisation culturelle.

Éric Fourreau

Une question complémentaire à Jean-Damien Collin, cette fois-ci sous votre casquette Fondation de France. Quand on parle de droits culturels et de la participation de la population dans les projets artistiques et culturels, on pense forcément au programme des *Nouveaux commanditaires* que vous avez suivi. Pouvez-vous nous en parler en quelques mots ?

Jean-Damien Collin

Ce dispositif que je connais bien puisque j'ai fait partie du comité culture avant d'être délégué général de la Fondation de France est aussi une bonne réponse aux débats sur les droits culturels : est-ce que tout le monde est artiste ? Pour en parler, il faut revenir à ce qu'on a appelé la crise de l'art contemporain dans les années 90, sur le rejet de l'art contemporain, du

rapport difficile entre l'art contemporain et la société, et encore plus de la commande publique vis-à-vis des habitants. Dans ce contexte, un artiste, François Hers, a inventé un dispositif très simple, au début des années 90, *Les Nouveaux commanditaires*, qui part du principe que quoi qu'on en dise, les gens ont besoin d'art, et qui plus est de l'art de leur époque, d'art contemporain. Et que le problème, ce n'est pas l'art contemporain, c'est plutôt la façon dont le dialogue se fait, la façon dont l'art s'inscrit dans l'espace public. Il a alors inventé ce dispositif dans lequel chacun est à sa place, en bonne interaction avec ceux qui ont les capacités. On a donc des commanditaires, seuls ou en groupe, sous forme organisée ou non, qui ressentent un besoin d'art, qui sont face à une problématique, à une question, et qui pensent que l'art peut apporter une réponse, avec forcément quelque part un artiste qui peut apporter cette réponse. Entre les deux, François Hers place un médiateur qui est un vrai spécialiste, à l'inverse du médiateur des institutions culturelles françaises qui sont souvent des personnes qui sortent de leur formation, sans grande expérience, ni connaissance du sujet. Son rôle, c'est d'écouter les habitants, de comprendre la problématique, leurs attentes et de leur proposer un artiste. Le premier médiateur fut Xavier Douroux, désormais directeur du Consortium à Dijon. La Fondation de France est garante du dispositif, elle finance toute cette première phase d'interaction entre le médiateur, les habitants et l'artiste, et la phase d'études dans laquelle l'artiste va apporter une réponse. Que les commanditaires sont libres d'accepter ou pas, de dire si ça correspond ou pas à ce qu'ils attendaient. Un débat s'instaure et ça peut aller jusqu'à changer d'artiste et en choisir un autre. Aujourd'hui, ce dispositif a réalisé plus de 400 œuvres sur le territoire français, il s'est développé en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Italie, fait ses premiers pas aux États-Unis et en Angleterre. En 2012, Bruno Latour a voulu faire un tour sur le terrain à la fin de son mandat de président des *Nouveaux commanditaires* pour voir les œuvres réalisées et discuter avec les commanditaires. Nous sommes allés dans une petite commune de 30 habitants où avait été réalisé une œuvre avec Rémy Zaugg, sans doute un des artistes contemporains les plus importants, mort à la fin des années 2000, qui a complètement refait le village. L'œuvre a coûté plus d'un million deux cents mille euros. Si j'avais été voir le président du Département pour lui dire qu'on allait faire une œuvre d'art dans un village de 30 habitants d'un million deux cents mille euros, il m'aurait présenté la porte. N'empêche que cette œuvre a demandé neuf ans pour se faire, qu'elle a coûté ce prix. Le jour de la visite, c'est un agriculteur de la commune qui est venu nous parler d'art au bord de l'étang que Rémy Zaugg a fait faire. Xavier Douroux a rigolé : « Eh ouais, c'est un agriculteur qui parle d'art ». Cet agriculteur faisait partie des commanditaires. Quand je l'ai entendu, j'ai pensé qu'on pourra toujours faire 40 ans de médiation dans les musées ou dans les théâtres, tels qu'on le fait actuellement, on n'entendra jamais ce discours qui était porté par neuf ans de vécu, neuf ans d'une expérience profonde de ce qu'est l'art, de l'impact que cela a dans son quotidien et dans la façon dont cela a transformé son village.

VII. Interventions dans la salle

Alain Surrans, président des Forces musicales et directeur de l'Opéra de Rennes.

On a beaucoup parlé de droits culturels et de droits tout court, on n'a pas beaucoup parlé de devoirs. Et on n'a pas beaucoup parlé du troisième terme de la devise républicaine qui est fraternité. Parle-t-on suffisamment de fraternité à nos enfants dans les écoles ? Je n'en suis pas toujours certain. On vit dans une époque où l'invective est devenue un des moteurs des relations sociales. Haro sur les spolitiques, sur les institutions comme celles que nous gérons aux Forces Musicales, les orchestres, les maisons d'opéra, qui sont issues du passé, qui sont ringardes, et qui évidemment ne correspondent pas du tout au paysage contemporain. Or ces institutions sont dans la vie de tout le monde, elles ne sont pas du tout dans un monde

complètement clos, nous recevons effectivement des crédits, mais ils sont réinvestis aussitôt en salaires, on participe à la vie économique.

Alain Manach, complice de Jean Caune sur le Forum des lucioles, et président d'association sur le quartier de la Villeneuve de Grenoble.

J'ai beaucoup aimé la phrase de ce matin : « Instruire nos savoirs ». Dans le cadre de l'université populaire d'urbanisme que nous avons mise en place à Grenoble, nous avons tenu un atelier sur la culture avec les habitants du quartier où il y avait très peu de professionnels, et les habitants ont dit : « On en a marre de voir les projets culturels tomber sur nous sans qu'on nous demande ni notre avis, ni nos savoirs. On voit des performeurs ou des photographes venir tel jour à tel endroit, ils nous demandent de rassembler les habitants, pour les photographier, pour les mettre sur des beaux murs ». Cela, les habitants n'en veulent plus : « On ne veut plus être l'objet d'une offre culturelle qui n'est pas la nôtre, on voudrait pouvoir agir ». Je le dis avec mes mots à moi, parce que je viens de l'éducation populaire, cette vilaine chose qui a été bannie de la culture dans les années 60, qui devait se contenter du socioculturel.

Laurence Pelletier, responsable d'une salle de spectacle en Bretagne

Notre structure est plus petite et moins prestigieuse que la MC93, mais néanmoins, Hortense, je vais m'adresser à vous parce que dans notre commune, ce que j'essaie de faire, c'est une programmation co-construite avec un groupe de citoyens, dans lequel il y a des habitants, des élus, des gens différents, plus ou moins expérimentés. On essaie d'inventer des outils pour les mettre vraiment au cœur de la construction de la programmation, on va voir des spectacles ensemble, ils rencontrent les artistes avec moi. Tout à l'heure, vous avez parlé de programmation partagée, mais vous avez dit que vous proposez « une programmation qui est la mienne et que je signe mais que je peux partager », donc je voulais juste savoir comment elle est partagée si c'est complètement la vôtre et si vous la signez, à quel endroit des personnes peuvent vous accompagner dans la construction de cette programmation ?

Hortense Archambault

En fait, il y a plusieurs choses. Je ne pense pas que les droits culturels se jouent sur la question de la programmation, c'est une chose dont on peut débattre. Il me semble que l'expérience que vous menez est passionnante, moi j'ai envie de la mener un peu différemment, c'est-à-dire que j'ai envie d'associer vraiment des personnes à la vie de la maison de la culture en considérant qu'elle ne s'arrête pas à la programmation. Dans le territoire que j'arpente depuis un an, il y a beaucoup d'autres choses à faire et qui s'expriment en dehors de la programmation de spectacles. Après, là où elle est partagée, c'est ce qu'a dit Moïse Touré, c'est à travers les expériences d'artiste qui sont menées et qui essaient de considérer les habitants autrement que des objets qu'ils vont pouvoir photographier. Si les artistes ont du temps, s'ils peuvent rester deux ans ou trois ans sur un territoire, pour rencontrer les gens, discuter, comprendre l'envie des personnes qu'ils croisent, s'il y a un projet qui naît de cette rencontre, nous sommes là dans une démarche formidable de co-construction, qui est de la co-programmation, de la co-création. Vous voyez bien à quel point ce n'est pas du tout dans l'air du temps tant nous devons être dans l'efficacité, le remplissage de salle, les questions quantitatives, etc.

Corinne Iehl, élue à la métropole de Lyon, ancienne sociologue de la culture

Je me suis détournée un peu du champ de la culture pour m'intéresser aux démarches de concertation qui sont très à la mode, qui sont même devenues un véritable marché. Dans le fil de ce qu'ont dit Moïse Touré et Alain Manach, je pense que la dimension symbolique est

primordiale dans les droits culturels, mais elle est souvent ignorée par les politiques publiques. Parce qu'en fait, les politiques publiques exercent très souvent, à leur corps défendant parfois, une violence symbolique terrifiante sur l'espace public. Elles ont la capacité de modeler un quartier, une ville, de modeler la vie des habitants, un pouvoir que n'ont pas les habitants. Ils n'ont pas la capacité de laisser une trace comme les élus adorent le faire au cours de leurs mandats, ou même des artistes, laisser sa trace dans l'histoire ou dans la vie. Les habitants, amateurs ou humbles citoyens, ou non citoyens d'ailleurs, aimeraient parler d'autres choses que de besoins, aimeraient participer.

Johan Delmer, directeur du pôle territoires, quartiers et publics à la mairie de Bordeaux

Je dirige la salle des fêtes du Grand Parc, qui est en rénovation, dans un quartier populaire de 12000 habitants. On essaie de faire de cette salle le lieu d'application, d'expérimentation des droits culturels à Bordeaux, à partir d'un long travail de concertation avec les habitants et les opérateurs culturels. Ce ne sont pas les habitants qui veulent produire les contenus, en tout cas pas dans ce quartier, ce sont les opérateurs culturels, surtout ceux qui sont mal logés ou qui ont envie d'avoir un espace plus grand. Les habitants eux ont essentiellement envie d'être associés à la gestion du lieu, de participer à la façon de créer des parcours, de retrouver une forme de convivialité dans leur quartier, pour leurs propres pratiques culturelles, pour leurs fêtes de quartier, ce qui fait vraiment partie des droits culturels. C'est difficile de faire entendre ce message-là à l'ensemble de nos partenaires. Les seuls qui répondent présents le font au titre de la politique de la ville et non pas au titre de la culture, ce qui est très mal vécu par nos opérateurs culturels.

Christelle Blouët, coordinatrice de Réseau culture 21

On se réjouit beaucoup du travail des sénatrices et de l'adoption des droits culturels dans ces deux lois, la loi NOTRe et la loi Création, parce que ça va créer une opportunité que nous n'avons pas pu observer suffisamment depuis quatre ou cinq ans, celui de l'investissement des acteurs institutionnels du monde de la culture sur ce sujet. Dans le cadre de la démarche Paideia que nous avons co-portée avec les collectivités et l'institut de Fribourg, nous avons eu le souhait de travailler en transversalité. On a vu beaucoup d'acteurs culturels, sociaux, éducatifs, jeunesse essentiellement, et aussi un peu d'environnement et d'autres secteurs, puis les acteurs sociaux et médico-sociaux sont venus de plus en plus nombreux, parce que pour eux, ça résonnait très fort, alors que dans le même temps, nous avons vu peu à peu les acteurs culturels s'éloigner, peut-être parce que ça venait les questionner aux entourures. Je me réjouis qu'il puisse y avoir une discussion dans cet entre soi du monde culturel sur les droits culturels qui mettent les gens au travail, parce que je crois que jusqu'à présent ça ne l'a pas été. Mais c'est bien l'ensemble des missions des acteurs institutionnels qui sont en question, il ne s'agit pas de faire des actions « droits culturels » à certains endroits, c'est bien l'ensemble des missions des institutions qui sont à travailler au regard des droits culturels. Il y a un autre enjeu extrêmement fort, celui de développer la dimension culturelle des politiques publiques dans leur ensemble, et pour ça, les travailleurs sociaux, les travailleurs médico-sociaux ne suffisent pas, mais en revanche on a observé qu'énormément de dispositifs et de référentiels aujourd'hui, type le pouvoir d'agir, le développement social local, l'économie sociale et solidaire, le développement durable, les projets éducatifs de territoire, tout le travail sur les biens communs, sur les libertés numériques, toutes les méthodes qui se développent sur le design de service, toutes ces méthodes et toutes ces approches transversales et systémiques reposent sur les mêmes valeurs, sur les mêmes enjeux, mais à notre connaissance, aucune ne développe sa dimension culturelle et c'est peut-être pour ça que tous ces dispositifs aujourd'hui ont peut-être du mal à vraiment trouver une cohérence et de réels effets.

Jean-Marc Lauret

Je comprends bien que l'inscription dans la loi de la notion de droits culturels soit une véritable avancée, mais ce que j'entends depuis ce matin, ce sont des débats que j'ai entendu il y a 5, 10, 20 ou 30 ans. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait beaucoup de nouveautés derrière ces problématiques. On a vécu pendant très longtemps sous le paradigme de la démocratisation culturelle, mai 82, le décret d'attribution de Jack Lang, qu'est-ce que c'est sinon, dans le premier alinéa, la reconnaissance des droits culturels ?

VIII. Troisième table ronde : défrichés, légiférés, quel avenir pour les droits culturels ?

Madeleine Louarn, metteure en scène et présidente du Syndeac

Bonjour et merci de m'avoir conviée à ce débat qui a l'importance de remettre les politiques publiques pour la culture au vif du débat et je trouve ça très salubre. Nous avons un réseau d'artistes, une structuration de scènes, de lieux, d'arts, absolument sans équivalent nulle part au monde. Nous avons été capables depuis l'après-guerre de faire une chose inouïe, c'est de confier une politique publique aux artistes et de soutenir leurs créations. Il n'y a pas d'équivalent, 70 ans de travail, avec un travail souterrain qui n'est pas si visible que ça depuis des années mais qui devient essentiel. Nous avons mis en place de quoi faire quelque chose d'exceptionnel, seulement il reste encore un cran à passer. Cette politique publique des arts et de la culture basée sur cette incroyable et inouïe confiance dans la puissance de l'art et des créations est quelque chose qui aujourd'hui devrait, c'est mon souhait, prendre en compte ce devoir républicain. Et dans le contexte actuel de haine de l'autre, de l'altérité, de la diversité, de désir de sécurité, et bien sûr d'un populisme violent qui attaque principalement tout ce qui est censé construire notre République, je crois que nous avons un devoir essentiel qui est de déplacer de nouveau cette question de l'art et des artistes au cœur de notre société. Nous avons des artistes exceptionnels, d'une vitalité de tous les pays du monde qui viennent chez nous et nous avons la capacité d'inventer et de proposer des choses absolument uniques. Nous avons partout sur le territoire des expériences absolument remarquables. Il s'agit d'un travail souterrain, secret, du singulier au plus nombreux : la manière dont aujourd'hui nous devons retrouver ce qui manque le plus, Rancière parlait de la part des sans-parts, de ce peuple qui manque, de tous ces gens qui sont au bord de la route et que nous voyons. Nous ne résoudrons pas le problème politique à la place des politiques, mais en tout cas nous avons une responsabilité de nous poser des questions à cet endroit-là. Les moyens que nous avons, l'expérience et le savoir-faire à cet endroit-là, devraient se démultiplier et devront trouver des formes nouvelles parce que l'art aujourd'hui est l'endroit où la liberté peut trouver sa plus grande subversion. Contrairement à ce qu'on croit, ça n'est pas un endroit uniquement de consensualité, c'est un endroit qui associe le sensible et la pensée. Et c'est un endroit essentiel pour nous. Moïse Touré parlait du symbolique, effectivement c'est cet endroit-là que nous devons réinvestir mais à tous les étages, à la fois sur les plateaux, comme nous le faisons, mais aussi dans plein d'autres espaces nouveaux, et je crois qu'il y a vraiment à lâcher la bride aujourd'hui à tous ces artistes, à tous ces directeurs de structure, toutes ces institutions, pour pouvoir engager un dialogue avec la population beaucoup plus intensif. Je reprendrai quelque chose de mon expérience : j'habite Morlaix depuis toujours, je travaille depuis 30 ans avec des hommes et des femmes handicapés mentaux. J'étais éducatrice. Et je suis devenue metteure en scène. Je crois qu'il est essentiel de dire à quel point ce qui est confus aujourd'hui, c'est l'ambiguïté des places, il y a une distinction majeure entre ma fonction quand j'étais éducatrice, et celle au moment où j'ai décidé de changer de métier et de devenir metteure en scène. Ce qui nous manque le plus, au-delà de ce peuple qui manque, c'est la médiation. Et un certain nombre de choses que j'ai entendues aujourd'hui, c'est ce que je

disais quand j'étais éducatrice, mais pas quand on est artiste. Le travail que je fais avec des hommes et des femmes handicapés mentaux depuis 30 ans, c'est un travail qui, au fond, n'a jamais eu pour but la thérapie. L'art n'est pas un soin. À aucun endroit. Si vous visez la cohésion sociale, vous ne visez pas l'art. Or, la puissance de l'art, la manière dont ce paysan des *Nouveaux commanditaires* parle de l'art, c'est l'endroit de la déflagration. Il y a une vraie distinction, il nous manque des travailleurs sociaux, il nous manque de l'éducation populaire, il nous manque un nombre incroyable de gens qui peuvent être à l'articulation de tout ce monde qui arrive et qui aujourd'hui est souvent en difficulté. Cette question de la confusion des places me semble être très présente dans beaucoup de nos débats, ce qui nous rend complètement aveugles.

Vincent Bady, vice-président du Synavi, metteur en scène et co-directeur du Nouveau Théâtre du Huitième à Lyon

Même s'il y a cette bonne nouvelle dont parle Madelaine Louarn, de la richesse artistique, qui est incontestable, nous continuons à espérer des politiques culturelles publiques de la culture nouvelles, qui ne soient pas simplement le constat un peu auto-flatteur de ce qui a été mis en place depuis des années. Je suis très inquiet de certains discours d'élus qui peuvent se référer aux droits culturels et qui tendent à créer des clivages totalement négatifs et inquiétants, comme celui qui peut être fait entre les artistes, notamment les artistes professionnels, et tous les autres. Au Synavi, nous voyons le référentiel des droits culturels comme un texte qui garantit les principes de la liberté d'expression et de la liberté de création, non pas comme une menace. En tant que metteur en scène, je développe depuis 2003 des projets et des rencontres avec des habitants dans un théâtre d'un quartier très populaire de Lyon. A travers cette expérience, je sens la justesse des mots qui ont été employés aujourd'hui, l'humiliation, la violence symbolique, la perte du sens symbolique du travail artistique, etc. Peut-être pas simplement pour les artistes, mais pour ceux auxquels ils s'adressent. Quand on parle des droits culturels, on ne peut pas évacuer cette dimension douloureuse et on ne peut pas ignorer que la culture elle-même peut être porteuse de violence quand elle vous éloigne d'un accès à la citoyenneté alors qu'elle devrait permettre l'inverse. Comment passer de cet état d'humiliation à la formidable perspective d'émancipation promise par les droits culturels ? C'est la question essentielle. De nombreuses initiatives émanent des compagnies, des associations ou des regroupements d'artistes. C'est essentiel à prendre en compte. Et ce qui se joue autour des droits culturels, c'est peut-être l'affirmation, l'exploration d'une culture partageable. Des espaces publics de parole doivent se constituer, en sachant que ce ne sont pas des espaces dénués du conflit. Quand je travaille avec des habitants à Lyon sur la question du voile ou sur la question de la cité idéale, on passe son temps à s'engueuler, c'est normal, parce que ma formation, ma propre culture en tant qu'artiste est très différente de la plupart des gens qui sont en face de moi, lesquels ont eux-mêmes entre eux des différences essentielles.

Emmanuel Wallon, professeur de sociologie politique à l'université Paris Ouest Nanterre

Je vais devoir contredire le philosophe John Austin, « quand dire c'est faire », dire ne suffit pas toujours à faire et nous en avons fait l'expérience depuis une vingtaine d'années avec les référentiels qui structurent, croyons-nous, les politiques culturelles. Bien loin de moi l'idée de minimiser l'importance de cette introduction des droits culturels dans la loi mais interrogeons-nous sur les conditions de leur traduction dans l'action publique, c'est ce qui importe et ce, de façon assez urgente. Je pense qu'il y a des différences entre des théories du choc électif, de la démocratisation culturelle, de la démocratie culturelle, de la diversité culturelle et maintenant des droits culturels. Mais n'accordons pas de pouvoirs magiques à ces formules, demandons-nous plutôt comment les différentes catégories d'acteurs s'en servent, et parfois les

instrumentalisent, pour défendre leur manière de voir et leur manière d'agir, et parfois aussi, il faut bien le reconnaître au passage, leurs intérêts. Parmi les implications d'un changement de paradigme tel que celui des droits culturels, il y a quatre idées qui me paraissent très importantes du point de vue justement de leurs effets concrets. D'abord j'ai compris que fréquenter ne suffit pas, il faut aussi participer, que l'accessibilité ne pouvait pas être un seul critère pour le partage des œuvres d'art et des biens communs de la culture. Mais qu'il faut aussi renforcer des capacités, aussi bien individuelles que collectives. J'ai compris aussi que découvrir c'est bien, mais que rencontrer et échanger, ça laisse plus de traces après dans les esprits et parfois aussi dans les corps. Enfin j'ai compris que l'articulation entre création, diffusion et transmission, qu'elle soit par le biais de l'éducation ou par le biais de la médiation, que cette articulation est sans cesse à réinterroger, et que les droits culturels sont une invitation à souder davantage ensemble, mais toujours de façon souple, les trois séquences de cette vie de l'œuvre et des processus de production et d'appréciation de celle-ci. Reste à traduire cela de façon un petit peu concrète. Pour cela, il faut partir de nos points de désaccord. Même si la conclusion est heureuse avec leur inscription dans la loi, on voit bien que les droits culturels vont continuer pendant longtemps à se heurter à deux types de critiques, qui ont toutes deux la particularité de transcender les clivages entre gauche et droite : une critique qui vise surtout la dimension individuelle de ces droits, « attention au nivellement par le bas ». Partir des capacités réelles des individus et de leurs besoins tels qu'ils s'expriment, c'est non seulement se limiter éventuellement à ce qui a déjà été acquis, et non pas tout ce qui peut être encore conquis, mais ça peut être aussi se soumettre aux prescriptions de l'industrie culturelle de masse qui a une très forte puissance pour formater et limiter les besoins, et surtout les orienter. Sur le plan collectif, un de mes étudiants d'origine iranienne m'a récemment dit : « attention aux communautarismes », c'est dans la revendication de droits collectifs qui peuvent aboutir à une subordination des droits individuels que réside le danger. Je sais bien que nous avons des trésors de rhétorique à opposer à cette affirmation, mais dans le contexte d'une campagne électorale et des semaines folles qui suivront, et des autres campagnes électorales qui viendront, je ne suis pas sûr que toute cette capacité rhétorique pourra suffire à évacuer ce type de critique. Donc partons de ces problèmes pour y faire face. Sur la question des biens communs, un travail est nécessaire pour intriquer davantage ce qui relève d'une mémoire individuelle et d'une mémoire collective. Du point de vue des capacités à développer, ça nous appelle bien sûr à revoir d'un œil plus exigeant les politiques d'éducation artistique tout au long de la vie. On avait coutume de dire de la maternelle à l'université, de la maternelle à la maison de retraite, se cultiver signifie mettre parfois en jachère, mais surtout fertiliser un certain nombre de territoires culturels que l'on a pu traverser au cours de sa vie. Ça demande évidemment aussi d'accompagner les pratiques d'amateurs. Du point de vue de l'articulation entre la création et tout ce qu'on appelle ordinairement programmation et diffusion, je pense qu'il faut aborder l'aspect de la collaboration, de la construction en commun d'un certain nombre de processus, c'est ce qu'on a vu avec les Nouveaux Commanditaires mais il ne faut pas évacuer non plus la discussion en amont et en aval. Pas de création sans critique. Pas d'expérience de l'art sans expérience de la confrontation avec les autres sens, les autres interprétations possibles de cela. L'accompagnement des acteurs passe aussi par des pôles de ressource, et par des initiatives importantes sur la Toile, parce que pour beaucoup d'acteurs, la boîte à outils est d'abord numérique. Si on n'en prend pas conscience, si on n'a pas d'outils à la dimension de l'enjeu, ce sont les algorithmes de Google et de Facebook qui nous dicteront les lois. Il faut aussi évidemment procéder à l'évaluation des effets, ça passe par des études, mais aussi par une démarche participative d'évaluation. L'évaluation n'est pas une inspection, c'est ce à quoi on pense dès le début du projet quand on fixe des objectifs, et qu'on se demande avec anxiété, puisqu'on sait qu'on ne les atteindra pas, comment on pourrait s'améliorer dans cette

recherche. Un dernier mot que me permettra Patrice Meyer-Bisch, on peut rajouter à la déclaration de Fribourg un tout petit codicille, un dernier droit culturel, le droit pour chacun d'interpréter à sa façon la définition des droits culturels.

Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale

La convention UNESCO sur la diversité culturelle des expressions artistiques, signée en 2005 par 139 pays au monde, et par l'Union européenne en tant que telle, depuis 2009, n'est toujours pas signée par les États-Unis d'Amérique. Je dis cela parce que c'est en référence à cette convention UNESCO que nous avons été amenés à légiférer. Dans les deux cas (la loi NOTRe et la loi dite LCAP), le législateur n'a pas fait le choix de définir en tant que tel les droits culturels, mais plutôt de positionner les politiques culturelles des acteurs publics en référence à ces droits. La loi française a fait le choix d'assurer leur mise en œuvre effective en consacrant le principe de la liberté créative et en fixant un certain nombre d'objectifs à l'action publique dans le respect de libre administration des collectivités territoriales.

Florian Salazar-Martin, président de la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)

Nous pourrions nous demander : dans ce pays merveilleux, où il y a un théâtre à chaque coin de rue, des acteurs extraordinaires et des institutions, qu'est-ce qu'il nous arrive ? La question des droits culturels, c'est penser à l'autre, c'est de savoir ce qu'on partage avec l'autre. Par exemple aux 13 millions de personnes qui vivent dans les villages ruraux qui se sentent un peu délaissés en ce moment. Est-ce qu'on a encore le goût des autres dans nos sociétés contemporaines ? Est-ce qu'on a envie de construire quelque chose avec l'autre ? Est-ce qu'on peut faire ensemble, et pas vivre ensemble ? Nous, en tant qu'élus, on essaie de faire ça finalement, de le dire, de le faire, chaque jour, quand on construit un service public. Mais est-ce qu'on ne crée pas des politiques publiques, même culturelles, qui sont plutôt normalisées ? Il en faut, c'est normal, c'est le droit pour tous, mais qui ne tiennent pas assez compte de la vie des gens. Nous devons nous interroger sur le divorce qu'il y a aujourd'hui entre ces gens et nous les nantis, tels que nous sommes considérés, nous qui avons une situation, la possibilité de construire notre vie et de bien vivre dans cette société qui est quand même assez inégalitaire. Dans une note interne que nous avons élaborée ensemble en 2010 à la FNCC, intitulée « les politiques publiques pour les personnes par les territoires », sans vraiment le savoir, nous étions déjà dans les droits culturels, dans une autre conception de la politique publique, qui finalement prenait comme centre de gravité, non pas la responsabilité historique que nous avons en terme de stratification culturelle, mais plutôt la vie des gens. Les droits culturels, personne n'en a la définition, et personne n'a le vademécum non plus, et j'espère qu'il n'y en aura jamais, parce que le jour où il y en aura, ça voudra dire qu'effectivement, il y aura des spécialistes. Or tout le monde doit être spécialiste, si on porte la responsabilité de cette société et du monde, il faut qu'on invente notre propre forme d'expérimentation de la liberté. Et pour nous, les droits culturels, c'est l'expérimentation de « sa » liberté, l'émancipation. Est-ce que chacun a le droit à l'émancipation ? Je constate que la mondialité a été absente des débats. Je ne vais pas faire référence à Édouard Glissant mais on a besoin que notre monde soit convoqué chez nous : est-ce que l'autre est un invité temporaire ? Est-ce qu'il est permanent ? L'artiste est-il temporaire, est-ce qu'il est en effusion, etc. ? Les classifications dans les politiques publiques ne nous aident pas à repenser ces enjeux essentiels. Tant au niveau de l'Etat que des collectivités locales qui font cause commune. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, il est dit très clairement dans la loi que les collectivités et l'Etat assument une responsabilité partagée. C'est une grande première. C'est historique. C'est aussi historique que les droits culturels. Parce que ça veut dire qu'on ne peut

pas compter l'un sans l'autre. Et avec cette nouvelle réforme territoriale, quoi qu'en pense, il nous faut inventer de nouveaux espaces de paroles, de relations, de co-constructions.

Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission culture du Sénat et conseillère régionale de Normandie

Ce n'est pas un hasard si dans le contexte actuel, au lendemain du triste anniversaire des terribles accidents du Bataclan, vous trouvez inscrite dans la loi LCAP la liberté de création, au sein de l'article 1, qui affirme le droit culturel des artistes, complété par les questions de diffusion, à l'initiative du Sénat. Je crois que c'était plus que jamais le moment de réaffirmer cela dans un texte de loi qui se voulait tout à fait ambitieux. Et si nous profitons de cette notion des droits culturels pour refonder nos politiques culturelles au moment où on a besoin de retrouver du sens ? Je n'y vois pas d'ailleurs une contradiction avec la démocratisation culturelle contrairement à ce que certains disaient dans les débats à Aix et à Avignon. Selon moi, ce n'est qu'un approfondissement, un autre point de vue, un autre angle. La démocratisation culturelle, c'était l'ambition de la culture pour tous, les droits culturels s'intéressent à l'individu dans ce qu'il a de spécifique, s'intéressent à la diversité des cultures, et c'est une façon de respecter l'individu dans sa construction et de dire que la culture est absolument nécessaire au même titre que l'éducation pour l'émancipation des individus. Et si dans le cadre de nos politiques publiques, nous y prêtons une grande attention ? Ça ne veut pas dire que l'on va construire des communautarismes, des antagonismes entre différentes cultures, c'est au contraire donner la possibilité d'instaurer un dialogue plus que jamais nécessaire des cultures. Ce n'est pas le repli sur soi, c'est plutôt l'ouverture aux autres. Nous célébrions en 2015 les dix ans de l'inscription de la diversité culturelle dans la charte de l'UNESCO mais aussi les dix ans de la loi handicap. Nous avons jugé qu'il y avait beaucoup de progrès à faire pour dépasser la façon dont nous abordions souvent la question des droits culturels de ces personnes empêchées de par leur handicap, qu'il soit physique ou intellectuel, par l'accessibilité physique : comment on rentre dans un établissement en fauteuil roulant ? Or il nous faut poser la question beaucoup plus profonde de l'accessibilité aux pratiques tout court. Les droits culturels, c'est s'intéresser à chaque individu dans ce qu'il a de spécifique, dont forcément les publics dits « empêchés », c'est s'intéresser à la culture à l'hôpital. La culture ce n'est pas un ersatz, ce n'est pas du divertissement, ce n'est pas de l'occupationnel, c'est une exigence d'accompagner avec les acteurs culturels, de former les médiateurs, de mener une réflexion sur la formation dans nos collectivités territoriales et dans les dits établissements. Les droits culturels sont un enjeu formidable à relever, qui ne peut aujourd'hui que construire davantage de cohésion, davantage de respect les uns vis-à-vis des autres.

Sylvie Robert

Nous allons donner la parole à Yvon Le Men, poète. Il a été en résidence plusieurs mois à Rennes dans un quartier d'habitat social, je dis bien plusieurs mois, il avait un appartement à disposition et il a vécu au milieu de la population. Il en a tiré un poème intitulé *Les rumeurs de Babel*. Et nous sommes très heureuses, Marie-Christine Blandin et moi, de conclure cette journée par les paroles d'un poète avant que nous concluions vraiment la journée.

Lecture de poème de et par **Yvon Le Men**

Marie-Christine Blandin

Nous avons envie de les rencontrer, les gens dont il nous a parlé Yvon Le Men. Merci à tous, aux défricheurs et aux défricheuses, ceux des tables rondes mais aussi ceux du public très attentif et sans doute très frustré car je sais que plus des trois quarts d'entre vous ont de belles

expériences à nous raconter aussi. Il y a de nombreuses fédérations, de nombreux syndicats qui auraient pu ici s'exprimer qui peuvent nous communiquer leurs contributions. Nous avons ici dans cette maison sénatoriale encore dix mois de travail, mais après les mandats continuent, vous verrez Sylvie Robert, vous verrez Catherine Morin-Desailly, et puis la FNCC est éternelle. Je ne me permettrais pas de parler de l'Assemblée puisqu'elle a toujours le dernier mot, donc vous retrouverez sans doute des gens de talent dans l'Assemblée. Il me reste 15 secondes, je ne vais pas faire le résumé de la journée. Je retiens des lieux ouverts, des palabres, des négociations, une méthode, et après tout ce qu'on a entendu, je vous dirai simplement : « On ne naît pas amoureux de son voisin, mais on le devient. »

Sylvie Robert

Je me joins à Marie-Christine Blandin pour remercier toutes celles et tous ceux qu'elle a cités et qui nous ont permis de bien mener cette journée, dense, mais vraiment passionnante. J'avais dit en introduction que c'était peut-être un amuse-bouche, une mise en mouvement, c'est à vous de poursuivre les débats. Les droits culturels ne vivront que parce qu'ils seront toujours, toujours et encore, défrichés, sûrement, explorés, questionnés, tout simplement vécus dans les endroits où vous êtes et dans les différents espaces que vous représentez. Ce que nous avons envie de vous dire, c'est qu'il faut continuer. Oui je serai là avec Catherine Morin-Desailly à continuer notre travail législatif, bien sûr, mais vous aussi, vous allez devoir continuer parce que colloques, rencontres, formations vont se mettre en place. Je vous encourage à continuer à tenir le flambeau, à continuer de travailler cette question qui j'espère à l'issue de cette journée vous semble un peu plus généreuse ou en tout cas lumineuse. En tant que responsable politique, cette notion des droits culturels modifie peut-être la façon aujourd'hui et demain de faire de la politique. C'est en tout cas ce qui m'anime en tant qu'élue locale et que parlementaire. Le symbolique a en effet disparu de nos discours, les mots n'ont plus de sens, on parle mais on ne s'entend plus et on ne s'écoute plus. Et je pense que la responsabilité politique est telle que cette question des droits culturels, vous avez compris, c'est à chacun de l'interpréter à sa manière et aussi à vivre dans l'espace du politique. Je considère que c'est une notion éminemment politique, et j'espère que la journée vous en a donné cet aperçu. A l'instar d'un homme politique que vous reconnaîtrez, je dirai : « Cela semble toujours impossible jusqu'à ce qu'on le fasse. » Merci.

(retranscription de Christophe Martin)